



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

**MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA FAMILLE**

PLAN D'ACTION NATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ
AU CAMEROUN
(PAN-DEF)
2010 - 2014

*Avec la contribution technique et financière du **Bureau International du Travail** dans le cadre de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) du Cameroun et de la plate forme d'action du Caire pour le Développement de l'Entrepreneuriat Féminin en Afrique.*

Décembre 2009

SOMMAIRE	
Matières	pages
Liste des sigles et des abréviations	4
I- INTRODUCTION	6
1.1. Contexte et objet du plan d'action	6
1.2. Objectif et démarche méthodologique	7
1.3. Structuration du plan d'action	8
II- VUE D'ENSEMBLE DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DU CAMEROUN	9
2.1. Contexte économique et social	9
2.1.1. la situation macroéconomique	9
2.1.2. La situation socioéconomique	10
2.1.3. La situation de la femme en général	12
2.1.4. La situation de la femme entrepreneur en particulier	13
2.2. Défis du développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun au regard des résultats de l'étude sur l'environnement des affaires	15
2.2.1. Les lien entre le plan d'action national pour le développement de l'entrepreneuriat féminin et les cadres stratégiques nationaux existants	15
2.2.2. Les lien entre le plan d'action national pour le développement de l'entrepreneuriat féminin et les autres cadres stratégiques	17
III- STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	18
3.1. Principaux axes d'intervention dans le cadre du DSCE et par rapport au développement de l'entrepreneuriat féminin	18
3.1.1. Le développement de l'environnement des affaires : Gouvernance et Etat de droit	18
3.1.2. La création d'emplois et l'insertion des groupes défavorisés dans les circuits économiques	19
3.1.3. L'élaboration des politiques et stratégies de développement de l'entrepreneuriat féminin	19
3.2. Principales orientations d'actions concrètes	20
IV- OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ	21
4.1. Objectif général	21
4.2. Objectifs immédiats	22
4.3. Produits et actions prioritaires à mener	23
4.3.1. Pour l'objectif immédiat 1	23
4.3.2. Pour l'objectif immédiat 2	28
4.3.3. Pour l'objectif immédiat 3	31
4.3.4. Pour l'objectif immédiat 4	33
4.4. Matrice des résultats	35

V- CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET STRATEGIE D'APPROPRIATION NATIONALE DU PLAN D'ACTION	54
5.1. De la gestion stratégique du PAN-DEF	55
5.2. De l'appropriation nationale du PAN-DEF	55
5.3. Du suivi/évaluation du PAN-DEF	56
5.4. Des partenariats stratégiques et opérationnels	56
5.5. De la gestion des risques	58
VI- CADRE DES RESSOURCES POUR LE PLAN D'ACTION NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ	63
6.1. Financement sur fonds propres de l'Etat	63
6.2. Ressources de la coopération technique et financière	64
6.3. Ressources spécifiques du BIT en faveur du Cameroun	64
ANNEXE : ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES	66

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AGOA :	<i>African Growth and Opportunity</i>
ANEMCAM :	<i>Association Nationale des Etablissements de Micro finance au Cameroun</i>
APD :	<i>Aide Publique au Développement</i>
APE :	<i>Accords de Partenariat Economique</i>
BAD :	<i>Banque Africaine de Développement</i>
BSR/AC/OIT :	<i>Bureau Sous-régional de l'Afrique Centrale pour l'Organisation Internationale du travail</i>
C2D :	<i>Contrat de Désendettement et Développement</i>
CEEAC :	<i>Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale</i>
CEMAC :	<i>Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale</i>
CGI :	<i>Code Général des Impôts</i>
CNDHL :	<i>Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés</i>
CNE :	<i>Conseil National de l'Emploi</i>
CTD :	<i>Collectivités Territoriales Décentralisées</i>
DSCE :	<i>Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi</i>
DSRP :	<i>Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté</i>
ECAM :	<i>Enquête Camerounaise Auprès des Ménages</i>
EESI :	<i>Enquête nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel</i>
EMF :	<i>Etablissement de Micro Finance</i>
FAO :	<i>Food and Agriculture Organization</i>
FNE :	<i>Fonds National de l'Emploi</i>
GICAM :	<i>Groupement Interprofessionnel du Cameroun</i>
INS :	<i>Institut National de la Statistique</i>
MINADER :	<i>Ministère de l'Agriculture du Développement Rural</i>
MINAS :	<i>Ministère des Affaires Sociales</i>
MINCOMMERCE :	<i>Ministère du Commerce</i>
MINEFOP :	<i>Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</i>
MINEPAT :	<i>Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire</i>
MINEPIA :	<i>Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales</i>
MINFI :	<i>Ministère des Finances</i>
MINFOF :	<i>Ministère des Forêts et de la Faune</i>
MINIMIDT :	<i>Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique</i>
MINJEUN :	<i>Ministère de la Jeunesse</i>
MINJUSTICE :	<i>Ministère de la Justice</i>
MINPMEESA :	<i>Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat</i>

MINPROFF :	<i>Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille</i>
MINRESI :	<i>Ministère de la Recherche Scientifique et Technique</i>
MINSANTE :	<i>Ministère de la Santé</i>
MINTOUR :	<i>Ministère du Tourisme</i>
MINTSS :	<i>Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale</i>
OHADA :	<i>Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires</i>
OMC :	<i>Organisation Mondiale du Commerce</i>
OMD :	<i>Objectifs du Millénaire pour le Développement</i>
ONG :	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
PAN-DEF	<i>Plan d'action national pour le développement de l'entrepreneuriat féminin</i>
PARIF :	<i>Plan d'Action en vue du Renforcement de l'Intermédiation Financière</i>
PNUD :	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
PPMF :	<i>Projet d'Appui au Programme National de Micro finance</i>
PPTE :	<i>Pays Pauvre Très Endetté</i>
PTF :	<i>Partenaires Techniques et Financiers</i>
SAR/SM :	<i>Section Artisanale Rurale/ Section Ménagère</i>

I - INTRODUCTION

1.1. Contexte et objet du plan d'action de développement de l'entrepreneuriat féminin (PAN-DEF)

En 2008, le BIT a adopté une stratégie globale de promotion de l'entrepreneuriat féminin intitulée *Stratégie de l'OIT pour le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes*. Cette stratégie vise à réduire la vulnérabilité des entreprises ayant une femme à leur tête sur les points suivants : conditions de travail ; sécurité et santé au travail ; protection sociale ; déficit d'organisation, de représentation et d'expression ; accès à des services financiers appropriés ; lutte contre toute forme de discrimination liée au sexe (BIT, p. 11, point 32).

La mise en œuvre de cette stratégie porte sur les composantes ci-après :

- Création d'un environnement favorisant l'entrepreneuriat féminin ;
- Renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- Développement d'outils et de services d'appui pour les femmes entrepreneurs.

Faisant écho à cette stratégie, et suite aux nombreuses initiatives dans ce domaine, le Bureau régional Afrique a fait du développement et de la promotion de l'entrepreneuriat féminin un axe prioritaire d'intervention régionale pour l'exercice biennal en cours 2008-2009 ainsi que 2010-2011.

Au Cameroun, les femmes constituent un potentiel et une force de travail assez importants, puisqu'elles représentent un peu plus de la moitié de la population active. Selon les résultats de l'enquête emploi dans le secteur informel de 2005, environ 9 femmes sur 10 en âge de travailler participent au marché du travail. Elles assurent la quasi-totalité de la production vivrière. Les activités génératrices de revenus réalisées par les femmes accroissent la richesse du pays tout en créant des emplois, et contribuent ainsi à l'épanouissement de la femme et de la famille.

Pourtant et malgré ce dynamisme avéré, leur situation économique reste, comparativement à celle des hommes, assez précaire. A peu près 08 femmes entrepreneurs sur 10 exercent dans le secteur informel et gagnent en moyenne deux fois moins que les hommes. Par ailleurs, plusieurs études montrent que les femmes interviennent assez peu dans la création d'emplois dans la mesure où seules 5% des femmes entrepreneurs utilisent une main d'œuvre salariée de plus de 10 personnes, pendant que 40% opèrent sans aucun personnel salarié (BIT, 2004).

Afin d'aider le Gouvernement à asseoir une politique ou une stratégie appropriée en faveur des femmes entrepreneurs, le BIT, en partenariat avec la Banque Africaine de Développement et la Coopération canadienne, a entrepris, courant 2004 à 2006, des études sur l'environnement des affaires centrées sur l'entrepreneuriat féminin qui ont fait ressortir le fait que, en plus des problèmes généraux partagés par tous les entrepreneurs sans distinction, les femmes sont confrontées plus spécifiquement à des obstacles liés au genre dans la création et la croissance de leurs entreprises. Il s'agit notamment des législations peu favorables en matière de droit de propriété, des difficultés d'accès aux mécanismes financiers classiques, l'accès limité aux informations appropriées, le déficit en réseaux d'entrepreneurs femmes, la surcharge des tâches ménagères, le manque de dispositifs d'aide de la femme au travail, etc.

Avec l'avènement du projet régional du BIT d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique, il a semblé utile de réactualiser les connaissances sur cette problématique de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun. C'est à cette fin que l'étude d'actualisation de l'environnement des affaires a été initiée avec pour finalité de doter le pays d'un plan d'action national de promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Après plusieurs rencontres d'échanges et de réflexions collectives sur la problématique de l'entrepreneuriat féminin qui ont permis de finaliser l'étude sur l'environnement des affaires qui soit favorable à l'esprit d'entreprise des femmes, il a été organisé, du 02 au 04 décembre 2009, un atelier tripartite dont l'objectif principal vise, d'une part, à procéder à la validation finale de cette étude et, d'autre part, à lancer le processus de formulation d'un plan d'action national pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.

1.2. Objectif et démarche méthodologique

De manière générale, l'atelier avait un double but, d'une part, celui de permettre la validation définitive de l'étude d'actualisation de l'environnement des affaires et, d'autre part, d'identifier les grandes lignes et les actions fortes d'un plan d'action national pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin qui sera le principal instrument d'action du gouvernement camerounais en matière de mainstreaming du genre dans le monde des affaires.

Plus spécifiquement, les travaux qui ont mobilisé une trentaine d'experts et deux personnes ressources du BIT ont permis de :

- partager les principales conclusions de l'étude sur l'environnement des affaires

- de mettre en exergue les contraintes, mais aussi les opportunités à exploiter pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun, tant en zones urbaines que rurales ;
- identifier les objectifs prioritaires et immédiats d'un programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin dans une situation de crise économique ;
- identifier les axes stratégiques d'intervention des politiques, stratégies et programmes de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun ;
- sur la base des éclairages fournis par l'étude, proposer un projet de plan d'action national à finaliser pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Mondial pour l'Emploi.

En plus des organisations syndicales des travailleurs qui ont pris part à cet atelier national, le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM), principale organisation d'employeurs, a affirmé au cours des travaux, sa volonté d'être un partenaire incontournable dans les actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun. Sa participation au plus haut niveau et les différents éclairages apportés lors de l'identification des actions du plan, ont été fortement appréciés par tous les autres participants.

1.3. Structuration du plan d'action

Le présent rapport portant Projet de Plan d'Action National pour le Développement de l'Entrepreneuriat féminin au Cameroun comprend en plus de l'introduction, sept chapitres comme suit :

Chapitre 1 : Vue d'ensemble du contexte économique et social au Cameroun

Chapitre 2 : Stratégies de développement de l'entrepreneuriat féminin et de lutte contre la pauvreté.

Chapitre 3 : Objectifs et priorités du plan d'action national pour le développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.

Chapitre 4 : Description des actions du plan national pour la promotion du développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.

Chapitre 5 : Cadre de ressources pour le financement du plan d'action national pour le développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.

Chapitre 6 : Appropriation nationale et mise en œuvre du plan d'action national pour le développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.

Chapitre 7 : Suivi et évaluation du plan d'action national pour le développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.



II. VUE D'ENSEMBLE DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DU CAMEROUN

2.1. Contexte économique et social

2.1.1. *La situation macroéconomique*

Au cours de la période de mise en œuvre du DSRP, le PIB a enregistré un taux moyen de croissance réelle de 3,32% entre 2003 et 2007. Cette moyenne se situe en dessous de celle de 4,23% observée au cours de la période allant de 2000 à 2002, au cours de laquelle le Cameroun ne mettait en œuvre aucun programme formel visant essentiellement la lutte contre la pauvreté. Pendant cette période, la demande intérieure a constitué le moteur exclusif de la croissance, avec une contribution moyenne de 3,54% (dont 3,12% pour la seule consommation) ; les dépenses d'investissement ont contribué en moyenne pour 0,44% (avec un faible taux d'investissement, à 17,8% du PIB en moyenne dans la période 2003-2007), tandis que les exportations nettes s'illustrent par leur contribution négative (-0,22%).

La croissance économique reste donc fragile au Cameroun. Les prix ont été relativement bien maîtrisés avec un taux d'inflation se situant au voisinage de 1,9%. Le compte de l'extérieur sur la période allant de 2003 à 2008, dégage un solde moyen d'environ 44,1 milliards FCFA. La balance commerciale hors pétrole présente des déficits qui ont tendance à s'accroître au fil des années, avec une moyenne de -432 milliards de déficit sur la période allant de 2003 à 2008. S'agissant de l'évolution de la situation monétaire, on note sur la période d'intérêt, une évolution contrastée des contreparties de la masse monétaire qui se caractérise par une forte accumulation des avoirs extérieurs nets, doublée d'une augmentation beaucoup moins importante des créances nettes sur l'économie et d'une diminution des crédits intérieurs nets essentiellement due à celle des avances à l'Etat. Les crédits à long terme représentent en moyenne moins de 3,5% du total des crédits accordés.

Ces données confirment que le secteur bancaire ne finance pas une croissance durable au Cameroun. En matière de finances publiques, on relève une réduction du stock de la dette publique qui est passée de 4890,3 milliards de FCFA en 2005, à 1427,6 milliards fin 2008. Cette évolution résulte essentiellement des allègements de dettes obtenus après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, d'une politique d'endettement extérieur prudente et cohérente avec le cadre macroéconomique, ainsi que du respect des échéances de la dette publique extérieure. L'examen des données des Tableaux d'Opérations Financières de l'Etat (TOFE) sur la période allant de 2003 à 2008 montre, notamment, qu'aussi bien en terme de dotation qu'en terme de réalisation, le ratio "dépenses de capital/recettes totales et dons" a été inférieur à 25%.

2.1.2. La situation socioéconomique

Concernant l'évaluation des Objectifs du millénaire pour le développement et objectifs nationaux : Le rapport national sur le suivi des OMD, élaboré en 2008, montre qu'il est très improbable que le pays puisse atteindre les cibles fixées d'ici 2015. Ce bilan mitigé vers l'atteinte des OMD est conséquent aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie, ainsi qu'aux coûts élevés de la mise en œuvre des actions y relatives.

- **OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim :** De 2001 à 2007, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national est restée quasiment stable, passant de 40,2% à 39,9%.

- **OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous :** Entre 2001 et 2007, le taux net de scolarisation primaire a connu une légère hausse de 0,3 point. Pour ce qui est de l'alphabétisation des 15 à 24 ans, le taux est resté stable, passant de 82,3% à 83,1% sur la période.

- **OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :** La situation des femmes connaît une amélioration, notamment dans l'enseignement primaire où le rapport filles/garçons est passé de 0,83 à 0,89 entre 2001 et 2007. Par ailleurs, l'alphabétisation des femmes des 15-24 ans est restée stable à environ 0,88. De même que pour les cibles de l'OMD 2, le Cameroun possède suffisamment de potentialités pour atteindre les cibles prévues en 2015.

- **OMD 4 : Réduire la mortalité infantile :** Entre 1998 et 2004, le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé de 150,7‰ à 144‰, la cible nationale pour 2015 étant de l'ordre de 75,8‰. Malgré des efforts consentis dans le domaine de la santé, la cible nationale risque de ne pas être atteinte à l'horizon 2015.

- **OMD 5 : Améliorer la santé maternelle :** En 2004, pour l'ensemble des décès de femmes en âge de procréation (15-49 ans), 19% seraient dus à des causes maternelles pour la période 1998-2004, contre 26% pour la période 1991-1997. A contrario, on note que la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié semble s'améliorer passant de 78,8% en 1998 à 83,4% en 2004.

- **OMD 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies :** La troisième enquête démographique et de santé réalisée en 2004, a révélé que la prévalence du VIH/SIDA en 2004 était de 5,5% au niveau national avec 6,8% pour les femmes contre 4,1% pour les hommes de 15-49 ans. Quant au paludisme, le taux de prévalence était estimé à environ 40% en 2004.

- **OMD 7 Assurer un environnement durable :** Malgré l'augmentation des aires protégées pour préserver l'environnement (13% en 2000 contre 18,8% en 2008),

l'objectif que la proportion de la population utilisant les combustibles solides atteigne environ 42,2% ne serait vraisemblablement pas atteint. En effet, il s'est stabilisé autour de 82%. En matière d'accès à l'eau potable, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable passe de 40,6% en 2001 à 43,9% en 2007, soit un peu plus de la moitié de la cible (72,1%) à atteindre en 2015. La seule cible atteinte concerne la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement. Elle est passée de 8,5% en 2001 à 31,7% en 2007.

- **OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement** : Le partenariat à mettre en œuvre vise, notamment la maîtrise et la réduction du taux de chômage des jeunes, surtout dans les centres urbains, la mise à la disposition des couches les plus défavorisées des médicaments essentiels dont elles ont besoin, la vulgarisation de l'utilisation des technologies de l'information et de communication. Les résultats enregistrés montrent que le chômage des jeunes a baissé entre 2001 et 2007, passant de 14,3% à 8,2%.

Concernant l'évolution de la pauvreté monétaire : Le faible niveau du taux de croissance moyen annuel du PIB au cours de la période d'intérêt n'a pas permis d'influer de manière positive sur l'évolution des conditions de vie des ménages. Ainsi la pauvreté monétaire qui a reculé de 13 points entre 1996 et 2001 reste stable sur la période 2001-2007. En 2007, l'ECAM3 estime la population du pays à près de 17,9 millions d'âmes dont 7,1 millions de pauvres.

Dimensions spatiales de la pauvreté : Sur le plan spatial, des disparités importantes ont été observées dans l'évolution de la pauvreté entre 2001 et 2007. La pauvreté a nettement reculé en milieu urbain de l'ordre de 5 points notamment dans les villes de Douala et Yaoundé, alors qu'en milieu rural l'incidence de la pauvreté s'est aggravée de près de 3 points, surtout dans les campagnes des trois provinces septentrionales.

Déterminants de la pauvreté : ECAM3 a permis d'identifier les déterminants microéconomiques de la pauvreté, c'est-à-dire les facteurs qui causent la pauvreté et qui contribuent à marginaliser certaines catégories de population. Au nombre de ces déterminants on peut citer la taille du ménage, le niveau d'instruction, le groupe socioéconomique et l'accès aux actifs de production.

Pauvreté des conditions de vie : En matière d'éducation, le taux d'alphabétisation qui avait augmenté de 7 points entre 1996 et 2001 (de 61 % à 68 %), s'est accru de 4 points entre 2001 et 2007, pour atteindre 71,9%. Dans le domaine de la santé, les jeunes de moins de 5 ans et les personnes de plus de 50 ans constituent les couches les plus vulnérables. Le taux de morbidité est supérieur à 32% chez ces deux catégories. Le paludisme est responsable de 35 à 40% du total des décès dans les formations sanitaires, 50% de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans, 40 à 45% des consultations médicales, et 30% des hospitalisations. En ce qui concerne les services

d'infrastructures et équipements, on relève dans l'ensemble, que 58,9 % de ménages sont propriétaires, 29,8% locataires et 11,3% logés gratuitement. D'une manière générale, un ménage sur deux a accès à l'eau potable. Cette proportion est identique pour l'électricité tandis qu'un ménage sur sept seulement a accès au gaz de cuisine.

Après les revendications sociales de février 2008 suite à la hausse des prix des produits de base, le Cameroun, comme les autres pays, est frappé de plein fouet depuis septembre 2009, par la crise financière et économique. Les entreprises subissent entre autres la baisse du chiffre d'affaires allant de 10 à 80 de: leurs stocks de production, l'érosion de la marge brute d'auto financement, les licenciements massifs, notamment, dans les entreprises forestières et par conséquent, la perspective d'une augmentation prolongée du chômage et d'une aggravation concomitante de la pauvreté et des inégalités.

2.1.3. La situation de la femme en général

La population camerounaise est estimée à 17,9 millions de personnes en 2007, dont 51% de femmes et 49% d'hommes. En termes d'effectif, on a 9 129 000 femmes contre 8 771 000 hommes. Cette population est extrêmement jeune : 43% des personnes ont moins de 15 ans et 3,5% seulement des individus sont âgés de 65 ans ou plus. La population âgée de 15 – 64 ans ou population active potentielle est estimée en 2007 à 9 586 383 individus dont 4 622 198 hommes et 4 964 185 femmes. Elle représente 53,7% de la population totale, dont 52,8% chez les hommes et 54,4% chez les femmes. Elle est composée de 8 124 165 actifs, dont 4 090 797 femmes et 1 462 218 inactifs dont 873 388 femmes. La pauvreté demeure un phénomène important au Cameroun ; 39,9% de la population totale, soit 7,1 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Cet indicateur est presque stable par rapport à 2001 où il était de 40,2%. Les hommes (39,5%) en général sont moins pauvres que les femmes (40,2%), tendance observée en 2001.

Au Cameroun, les inégalités de genre apparaissent comme une dimension fondamentale construite socialement aussi bien sur le lieu de travail, dans la famille, à l'école, dans le domaine de la santé (mortalité maternelle, décision sur sa sexualité et son corps, etc.) que dans les sphères économiques (emploi salarié, accès aux ressources, crédits, etc.), politiques (19 femmes députés sur 180 soit 13,9% ; 10 femmes maires sur 337 soit 7% et 6 femmes ministres /secrétaires d'état sur 65 soit 10% ; 13 femmes Secrétaires Générales sur 177 postes soit 18,9% et 63 femmes directeurs sur 380 soit 16,6%) et culturelles (pouvoir de décision, héritage, chef de famille).

Conscient de toutes ces difficultés auxquelles les femmes en général et les jeunes filles en particulier font face, le Gouvernement a donné un signal institutionnel en créant un ministère dont la promotion économique de la femme est au cœur des

préoccupations à savoir, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille. Plusieurs autres ministères sectoriels interviennent en matière de promotion de la femme et de la jeune fille :

- Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Le Ministère de la Jeunesse ;
- Le Ministère des Affaires Sociales (Assistance de la femme entrepreneur en situation d'handicaps) ;
- Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales ;
- Le Ministère du Tourisme.

2.1.4. La situation de la femme entrepreneur par rapport à l'environnement des affaires

Sur la base d'une étude commandée par le BIT en faveur du MINPROFF et portant sur l'évaluation de l'environnement des affaires pour le développement de l'entrepreneuriat féminin, il apparait clairement que les femmes en général et les femmes rurales en particulier, ont plus de difficultés à créer ou à développer leurs affaires du fait d'un climat des affaires globalement moins favorable.

La synthèse du diagnostic est présentée ci-après :

Schéma n°1 : Synthèse de l'étude de l'évaluation de l'environnement des affaires pour le développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun

	Domaines stratégiques	Critères majeurs pour le développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun	Évaluation										Note/10	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Cadre politique et institutionnels	1. Dispositions constitutionnelles en faveur de la femme								X			8	10
		2. Intégration du genre dans les politiques et dans les institutions			X								3	10
		3. Autorité unique pour le genre	X										1	10
		4. Conventions internationales (Droits humains)						X					6	10
		5. Convention internationales (Droit de la femme au travail)						X					6	10
2	Cadre juridique et réglementaire	1. Création/Enregistrement/Licence	X										1	10
		2. Politique de promotion de la petite entreprise		X									2	10
		3. Droit du crédit et du financement des femmes entrepreneurs	X										1	10
		4. Droits et réglementation du travail						X					6	10
		5. Droit de propriété		X									2	10
3	Systèmes administratifs et judiciaires	1. Accès à l'information détenue par le Gouvernement	X										1	10
		2. Accès à l'information sur les marchés et les opportunités		X									2	10
		3. Accès à l'internet			X								3	10
		4. Participation aux foires commerciales à l'étranger				X							4	10
		5. Participation aux foires commerciale locales					X						5	10
4	Dispositions Organisations	1. Organisations professionnelles fortes		X									2	10
		2. Représentation/ Participation des femmes			X								3	10
		3. Dialogue Présidence de la République/Secteur privé		X									2	10
		4. Dialogue Ministère/Secteur privé				X							4	10
		5. Dialogue secteur privé/Secteur privé					X						5	10
5	Opportunités	1. Engouement de la femme pour l'entrepreneuriat							X				7	10
		2. Disposition des partenaires au développement									X		10	10
		3. Volontarisme des organisations professionnelles							X				7	10
		4. Diversité des structures privées d'appui								X			8	10
		5. Contexte international								X			8	10
		Total sur 250											107	250
		Total sur 20											08,56	20

2.2. Défis du développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun au regard des résultats de l'évaluation de l'environnement des affaires.

Cette évaluation montre clairement que malgré de réelles opportunités pour un développement durable de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun, le cadre politique et institutionnel est encore hésitant, le cadre juridique et réglementaire est insuffisant alors que les systèmes administratifs en place font preuve de nombre d'insuffisances. De même, les femmes entrepreneurs manquent de capacités, notamment pour celles qui exercent leurs activités économiques dans les zones rurales. Par ailleurs, les dispositions organisationnelles internes au secteur privé, sont à parfaire.

Dès lors, en plus de réduire davantage le niveau de chômage avec la création d'emplois décents, d'une part et, au regard de l'avènement de la crise financière internationale et ses conséquences néfastes, d'autre part, le simple rétablissement des niveaux d'emploi antérieurs ne suffira pas, ni à contribuer efficacement à forger une économie Camerounaise forte, ni à concrétiser le travail décent pour les Camerounaises et les Camerounais, tel que le recommande le Pacte Mondial pour l'emploi. Sachant que le développement rural est au cœur de la politique de relance de l'économie et du fait du dynamisme des femmes en présence, le grand défi reste celui du développement de l'entrepreneuriat féminin.

2.2.1. Les liens entre le Plan d'Action National pour le Développement de l'Entrepreneuriat féminin et les cadres stratégiques nationaux existants: La vision 2035 et le DSCE

Le DSCE est un document de stratégie globale intégrée qui a été élaboré à travers un processus itératif et participatif. Il est conforme à la Déclaration de Paris, et sert désormais de cadre de référence de la politique et de l'action du Gouvernement. En ce qui touche directement et fortement le développement de l'entreprise privée, Les grandes priorités retenues sont les suivantes dans le secteur du développement humain :

a). Travail décent : Le DSCE qui soutient la vision 2035, a adopté le concept de travail décent tout en insistant qu'il constitue un facteur décisif et un puissant outil de lutte contre la pauvreté.

b). Santé : L'amélioration de l'état de santé des populations demeure à la fois un objectif de développement social et de croissance économique. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé et en conformité avec les OMD. Cette stratégie vise

essentiellement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande. L'objectif est de réduire d'un tiers la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables, à savoir, de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts la mortalité maternelle, de 50% la prévalence du VIH/SIDA et ramener le taux de décès associé au paludisme à moins de 10% à l'horizon de la stratégie. Le déroulement de cette stratégie se fera à travers quatre domaines d'intervention, à savoir : (i) santé de la mère, de l'adolescent et de l'enfant, (ii) lutte contre la maladie, (iii) promotion de la santé et (iv) viabilisation du district de santé. Ces interventions basées sur l'offre, seront complétées par des actions fortes de stimulation de la demande, telles la mutualisation du risque maladie à travers la promotion des mutuelles de santé et la couverture d'au moins 40% de la population par un système de partage du risque maladie.

c). Education et formation professionnelle : Le Gouvernement entend mettre un accent sur la formation du capital humain, notamment à travers (i) un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ; (ii) un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement ; (iii) une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant des cycles d'enseignement fondamental et secondaire, un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ; (iv) un enseignement universitaire professionnalisé ; (v) une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ; et (vi) la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible, le renforcement du dispositif d'orientation scolaire et la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques. Les actions visant le développement de l'éducation et de la formation professionnelle concernent : (i) l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, (ii) l'amélioration de la qualité des enseignants et de leurs conditions de travail, (iii) les choix des programmes appropriés et (iv) l'accroissement et la maintenance des infrastructures scolaires. De même que dans le domaine de la santé, l'Etat, tout en poursuivant la couverture scolaire dans les zones rurales, veillera à une gestion rationnelle et efficace quant à l'implantation des écoles dans des sites viabilisés bénéficiant d'autres services (eau, énergie, structures sanitaires, téléphone) pour permettre aux personnels enseignants de pouvoir travailler dans des conditions acceptables.

d). Pour la promotion du genre : Le Gouvernement va poursuivre la sensibilisation des parents et de la communauté, notamment dans les zones rurales à fortes

pesanteurs des coutumes traditionnelles, pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation. Dans le même souci, l'Etat et la communauté veilleront à une représentativité équitable des filles, tous secteurs confondus, pour ce qui est de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ou de l'accès à l'emploi.

e). Migration du secteur informel vers le secteur formel : La stratégie portera principalement sur l'accompagnement des acteurs du secteur informel pour organiser leurs activités en très petites entreprises (TPE) à travers : (i) une réglementation souple sur la fiscalité ; (ii) la facilitation de l'enregistrement administratif y compris la sécurité sociale ; (iii) la formation dans le but d'aider ces acteurs à mieux suivre leurs activités par la tenue d'une comptabilité légère ; et (iv) l'aide à l'installation et aux financements.

f). Mise en place d'un cadre général incitatif : La stratégie qui sera adoptée dans le but de permettre au secteur privé de jouer son rôle économique en termes de création d'emplois se déclinera suivant deux volets : (i) réactiver le cadre de concertation tripartite existant entre les administrations économiques, les différents acteurs du secteur privé, et la société civile afin de passer en revue et de lever les facteurs de blocage à la création d'emplois; (ii) mettre en œuvre un ensemble de mesures incitatives permettant de faciliter la création d'emplois.

2.2.2. Les liens entre le Plan d'Action National pour le Développement de l'Entrepreneuriat féminin et les autres cadres stratégiques

En plus de sa participation active à l'élaboration et à l'adoption du Pacte Mondial pour l'Emploi, le Cameroun était parmi les premiers à élaborer avec l'implication des partenaires sociaux un plan d'action national de mise en œuvre des recommandations du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine de septembre 2004 à Ouagadougou. Récemment encore, le Cameroun a bénéficié de l'appui du BIT pour l'élaboration d'un Programme pays pour un Travail Décent (PPTD). En Octobre dernier une forte délégation camerounaise a pris part au Caire aux travaux du Forum Panafricain sur le Développement de l'Entrepreneuriat féminin, lesquels travaux ont permis d'élaborer une plate forme d'action du Caire pour le Développement de l'Entrepreneuriat féminin en Afrique. Les différents documents issus de tous ces cadres stratégiques ont été exploités dans le cadre du présent plan.

En conclusion, le Plan d'Action National pour le Développement de l'Entrepreneuriat féminin au Cameroun, parce qu'il constitue l'un des moteurs du plan national d'emplois, s'intègre bien dans les priorités nationales.

III - STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENURIAT FEMININ ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

3.1 Principaux axes d'intervention dans le cadre du DSCE et par rapport au développement de l'entrepreneuriat féminin

3.1.1. *Le développement de l'environnement des affaires : Gouvernance et Etat de droit*

Deux objectifs majeurs sont poursuivis dans le cadre de la gouvernance et de l'Etat de droit : (i) garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques et (ii) renforcer la gestion des affaires publiques. Pour atteindre les objectifs sus évoqués, les autorités comptent articuler leurs interventions autour des quatre axes suivants :

a) – Le renforcement de l'état de droit et de la sécurité des personnes et des biens : Dans l'optique de l'amélioration de l'environnement socio politique du Cameroun, et afin de rétablir la confiance et la sérénité des citoyens et des investisseurs, les autorités entendent œuvrer en vue de : i) l'amélioration du système électoral ; ii) l'amélioration de l'accès et de la qualité du service de la justice ; iii) la consolidation du dispositif national de promotion et de protection des droits humains ; et iv) le renforcement du maintien de l'ordre et la sécurité aux frontières.

b) – L'amélioration de l'environnement des affaires : S'agissant du cadre des affaires, l'action du Gouvernement portera notamment sur le renforcement du suivi et du dialogue sur le climat des affaires avec le secteur privé, la poursuite de l'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA et la mise en œuvre de la charte des investissements.

c) – Le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds : Pour réduire la corruption de manière significative, le Gouvernement s'engage à intensifier les actions visant à combattre le phénomène à travers le renforcement des mécanismes de lutte avec l'implication effective de l'exécutif, du législatif et du judiciaire.

d) – L'amélioration de l'accès du citoyen à l'information : Dans ce volet, les autorités comptent axer principalement leurs actions sur (i) le renforcement du suivi participatif de la gestion des affaires publiques, (ii) la diffusion systématique des informations sur les actes publics, notamment les projets de développement, les rapports de suivi-évaluation et d'audit (iii) l'intensification des radios communautaires rurales, au vu des impacts positifs observés lors de la période de mise en œuvre du DSRP d'avril 2003.

3.1.2. La création d'emplois et l'insertion des groupes défavorisés dans les circuits économiques.

La stratégie du Gouvernement vise un accroissement de l'offre d'emplois décents à travers la mise en œuvre de certaines mesures incitatives permettant de stimuler la création d'emplois y relatifs. Tels qu'inscrits dans le DSCE, il s'agit de : (i) l'intégration de la création d'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et d'investissements publics (il s'agira d'orienter résolument les investissements vers les secteurs et les projets qui contribuent à la création d'emplois et qui ont un impact immédiat sur l'économie et le développement social); (ii) l'application effective des incitations directes à la création d'emplois prévues par la loi, notamment celle portant charte des investissements ; des incitations fiscales seront notamment étudiées pour encourager celles des entreprises participant au système d'apprentissage ; (iii) la mise en œuvre d'incitations indirectes telles que : l'instauration d'un prix pour les entreprises rentables ayant conservé leur personnel et au mieux ayant créé des emplois ; (iv) l'appui aux entreprises par la formation du personnel à recruter ; (v) l'organisation périodique de rencontres sectorielles sur la gestion des ressources humaines ; etc. En plus de ces priorités, plusieurs instruments méthodologiques et de cadrage existent pour encadrer l'élaboration des politiques et stratégies de développement social en général et des emplois décents en particulier. Il s'agit notamment du Guide de Planification Stratégique, du Cadrage de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) au niveau central.

3.1.3. L'élaboration des politiques et stratégies de développement de l'entrepreneuriat féminin

Une déclaration de politique d'intégration de la femme au développement et un plan d'action national de l'intégration de la femme au développement "PANIFD" ont été adoptés par le gouvernement. Cette politique est sous tendue par sept (07) axes d'interventions : l'amélioration des conditions de vie de la femme (I) ; l'amélioration du statut juridique de la femme (II) ; la valorisation des ressources humaines féminines dans tous les secteurs de développement (III); la participation effective de la femme à la prise de décisions (IV); la protection et la promotion de la petite fille (V) ; la lutte contre les violences faites aux femmes (VI) ; l'amélioration du cadre institutionnel et l'intégration de la femme au développement (VII).

Le volet "Femme et Emploi" de cette politique prévoit d'éliminer les mesures juridiques discriminatoires contre les travailleuses, d'améliorer leur formation continue et de renforcer leur capacité de création et de gestion d'entreprises. Par ailleurs, deux programmes d'appui à l'entrepreneuriat féminin ont été préparés, l'un dans le cadre du programme prioritaire de promotion des PME (4P) avec l'assistance technique du BIT et l'autre par l'ONUDI. De même dans les attributions du

MINPROFF, la promotion économique de la femme est l'une des missions prioritaires.

3.2 Principales orientations d'actions concrètes

Outre la création des structures spécifiques en charge de l'insertion professionnelle tels que le FNE, les « Etats Généraux de l'Emploi », organisés en novembre 2005 avec la participation active des partenaires sociaux, des jeunes et des femmes, ont débouché sur des recommandations visant à la promotion de l'emploi : (a) en milieu rural ; (b) dans le secteur industriel ; (c) dans le secteur des services ; (d) dans le secteur public. En outre, il a été recommandé qu'une attention particulière soit portée à l'auto emploi et au travail décent, la formation professionnelle, au genre et aux groupes vulnérables.

Ce forum a également permis l'élaboration de la politique nationale de l'emploi en cours d'adoption par le Gouvernement.

Par ailleurs, au plan opérationnel, le Gouvernement met en place des programmes spécifiques de promotion de l'emploi, notamment (i) celui des jeunes (15 – 24 ans) avec le programme PAJER-U10, (ii) la mise en place de l'observatoire national de l'emploi, (iii) le développement des PME/PMI ; (iv) l'appui à l'auto emploi avec le programme PIASI11 et (v) le développement de la formation professionnelle et d'un système d'apprentissage à tous les niveaux, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Politique Nationale de l'Emploi (PNE).

De même, des mesures administratives de promotion de l'excellence académique chez les jeunes filles ont été prises et depuis 2005, chaque année, toutes les filles qui réussissent leur année universitaire dans les classes scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur, reçoivent systématiquement du MINESEC, des prix d'encouragement. Actuellement plus de 6 500 prix ont été décernés aux cours des différentes cérémonies solennelles. Il est possible de mobiliser les autres ministres et les partenaires techniques et financiers autour de cette initiative qui devrait non seulement se pérenniser, mais s'élargir en termes de nombre de prix.

IV - OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

Dans le cadre de la politique générale de promotion économique, sociale et politique du Gouvernement camerounais, le Ministère de la Promotion de la Famille et de la Femme (MINPROF) se propose de mettre en œuvre un plan d'action quinquennal de développement de l'entrepreneuriat féminin pour la période de 2010 à 2014 dont les objectifs et les actions prioritaires se résument comme suit :

4.1. Objectif général

L'objectif général du plan d'action national de développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun vise à :

«l'émergence d'une nouvelle génération de femmes entrepreneurs camerounaises plus dynamiques et plus nombreuses, capables de créer des entreprises durables pour des emplois décents favorables à la croissance, afin de sortir de la pauvreté ».

Cet objectif général correspond bien à un ensemble de préoccupations majeures. En effet, le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etats de l'Union Africaine de Ouagadougou (2004) a constitué un déclic pour la prise de conscience du lien étroit existant entre le travail décent et la lutte contre la pauvreté. Pour donner suite aux recommandations de ce sommet, le Gouvernement camerounais a accordé une importance particulière à l'insertion sociale des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables en créant des ministères spécifiques et en élaborant une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle qui comporte, entre autres, un axe majeur d'intervention en faveur de la promotion économique de la femme et du développement de l'entrepreneuriat féminin.

Toujours dans cette dynamique, le DSCE qui va couvrir les dix premières années de la vision à long terme « Vision 2035 », sera centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il vise en conséquence à (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; et (ii) ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années.

Pour accompagner le Gouvernement dans ce processus, en particulier dans la mise en œuvre de sa politique nationale de l'emploi à travers la composante Développement de l'Entrepreneuriat Féminin, les mandants ont retenu comme unique priorité dans le cadre du présent plan, *la promotion de l'établissement d'un environnement institutionnel et législatif incitatif et favorable à la mise en œuvre de politiques et de stratégies de renforcement économique des femmes capables d'initier*

et de gérer des entreprises orientées vers la croissance et génératrices d'emplois décents et de revenus durables.

Pour ce faire, le plan retient, comme objectifs immédiatement observables dans une période de cinq ans, ce qui suit.

4.2. Objectifs immédiats

Les quatre objectifs immédiats du Plan d'action national pour le Développement de l'Entrepreneuriat Féminin au Cameroun, sont :

OBJECTIF IMMEDIAT 1 : *Un environnement institutionnel, organisationnel, réglementaire et législatif favorable à la création et au développement des entreprises en général, et en particulier, par les femmes.*

OBJECTIF IMMEDIAT 2 : *Les capacités managériales et entrepreneuriales des femmes entrepreneures sont renforcées pour plus de productivité et de compétitivité.*

OBJECTIF IMMEDIAT 3 : *les femmes entrepreneurs, potentielles ou en activité, bénéficient de mécanismes financiers diversifiés et plus adaptés aux besoins de leurs entreprises.*

OBJECTIF IMMEDIAT 4 : *les femmes entrepreneurs accèdent plus facilement aux systèmes d'information et de gestion sur les opportunités d'affaires à l'échelle tant nationale, régionale qu'internationale grâce à des réseaux performants.*

Ces objectifs immédiats sont en conformité avec les priorités retenues dans la plateforme d'action du Caire pour le Développement de l'Entrepreneuriat Féminin en Afrique. De même, ils s'intègrent dans plus d'une priorité de l'UNDAF 2008-2012, notamment, la priorité 1 « *une croissance économique, forte, durable, ré distributive et créatrice d'emploi* » dont le leadership de l'effet 1 intitulé *le renforcement des capacités du Gouvernement à promouvoir l'emploi décent pour tous, en particulier pour les femmes et les jeunes*, incombe au BIT. Il en est également, pour la priorité 2 « *Bien-être social de la population amélioré* », pour laquelle le BIT contribue à la réalisation des produits 2, 5 et 6 de l'effet 1 intitulé : *les politiques et les programmes sociaux prenant en compte les droits humains et l'égalité de genre, mis en œuvre, suivis et évalués d'ici 2012.*

Chacun de ces objectifs immédiats devront se traduire par des produits observables et mesurables que sous tendront des actions précises à mener.

4.3. LES PRODUITS ET ACTIONS PRIORITAIRES DU PAN-DEF

4.3.1. Pour l'objectif immédiat 1 : Un environnement institutionnel, organisationnel, législatif et réglementaire favorable à la création et au développement des entreprises en général, et en particulier, par les femmes.

Produit 1.1. : Une politique nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin est adoptée et mise en œuvre.

Il s'agit, pour le ministère en charge de la promotion de la femme, de faire adopter une politique nationale de développement de l'entrepreneuriat féminin qui serve de vision partagée au niveau national sur les stratégies alternatives de lutte contre la pauvreté féminine par le renforcement des capacités et potentialités économiques des femmes au Cameroun. Cette politique devra fournir les critères objectifs de définition des différents types d'entreprises et des prérogatives institutionnelles de leur promotion et développement. A cet effet, les principales activités à mener sont les suivantes :

- Inventaire des programmes et projets en faveur ou profitant principalement aux femmes de toutes conditions.
- Réalisation d'études thématiques complémentaires sur les stratégies et domaines de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.
- Elaboration participative de la politique nationale de développement de l'entrepreneuriat féminin tant en zones urbaines que rurales.
- Organisation d'ateliers de validation consensuelle du document de politique nationale de développement de l'entrepreneuriat féminin.
- Soumission et adoption de ce document de politique nationale par le Gouvernement.
- Campagnes de vulgarisation et de mobilisation sociale en faveur de la politique nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin sur l'ensemble du territoire national.
- Mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre effective de la politique nationale de développement de l'entrepreneuriat féminin.

Indicateurs de réussite

- Un document de politique nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin adopté par le Gouvernement et mis en œuvre
- Les rapports d'inventaire et d'études thématiques disponibles
- Les rapports d'ateliers de validation disponibles

Produit 1.2. La gouvernance du mouvement associatif des femmes entrepreneurs est plus rationalisée pour plus de représentativité et de crédibilité.

Le défi fondamental ici est d'avoir des associations professionnelles plus représentatives et capables de défendre plus efficacement les intérêts majeurs des femmes entrepreneurs tant sur le plan national qu'au niveau sous régional et international, ce qui suppose qu'il faille passer des micro associations à des associations d'envergure plus respectable. Pour ce faire, il y a lieu que les associations existantes soient mieux organisées, soit par corps de métier ou par filière d'activités économiques, et se structurent finalement au niveau national en un Conseil National des Femmes Entrepreneurs du Cameroun (CONAFEC) plus crédible aux yeux des autorités nationales et des partenaires d'appui au développement. Il sera également impératif que toutes ces associations soient dotées d'organes de gouvernance démocratiquement élus et respectant les règles de la transparence, de la décentralisation et de l'alternance. Par ailleurs, il sera nécessaire de rendre disponibles des informations désagrégées sur les activités économiques et les entreprises créatrices d'emplois et de revenus durables, ce qui suppose l'existence d'un observatoire spécifique dédié à l'entrepreneuriat féminin.

Les principales activités à mener sont :

- Réalisations d'études de performance et d'audits organisationnels des associations existantes.
- Campagne de sensibilisation et d'information sur la nécessité d'une meilleure organisation du monde associatif des femmes entrepreneurs dans un environnement de compétition et de performance économique.
- Mise en place d'un observatoire national sur l'entrepreneuriat féminin fournissant des données désagrégées fiables et régulièrement actualisées sur la contribution des femmes à l'économie nationale.
- Création d'un Conseil National des Femmes Entrepreneurs du Cameroun plus représentatif et inclusif.
- Elaboration et application d'un code de conduite sur l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.

Indicateurs de réussite

- Le Conseil National des Femmes Entrepreneurs du Cameroun mis en place et fonctionnel
- L'Observatoire national de l'entrepreneuriat féminin mis en place et opérationnel
- Les rapports d'audit organisationnel des associations professionnelles des femmes entrepreneurs disponibles
- Le document de code de conduite de l'entrepreneuriat féminin adopté et disponible

Produit 1.3. Les textes fondamentaux réglementant le monde des affaires camerounais sont révisés et intègrent des dispositions spécifiques en faveur des femmes entrepreneurs.

Au regard des difficultés récurrentes que rencontrent les femmes pour aller en affaires, il sera nécessaire de revoir tous les textes qui touchent de près ou indirectement les activités économiques afin d'identifier les blocages d'ordre institutionnel, réglementaire et fiscal qui entravent encore la liberté d'entreprise, particulièrement en défaveur des femmes. Cette étude permettra de proposer un corpus de réformes multiformes pour rendre ces textes plus incitatifs et favorables à l'entrepreneuriat féminin au Cameroun. A cette fin, les activités suivantes seront nécessaires.

- Etat des lieux critique et selon le genre des textes législatifs et réglementaires des affaires en vigueur au Cameroun, notamment et entre autres, la charte des investissements, le code des marchés publics, la loi sur le commerce, la réglementation fiscale, les procédures d'accès aux fonds PPTE.
- Elaboration d'un livre-blanc comportant des propositions pertinentes d'amélioration de ces textes en faveur des femmes et des jeunes entrepreneurs, surtout pour ceux qui démarrent dans l'économie informelle.
- Campagnes de plaidoyer et de sensibilisation auprès des hauts responsables de l'Exécutif et du Législatif sur le bien fondé de mesures de discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes entrepreneurs.
- Révision et actualisation des textes législatifs et réglementaires au regard des contraintes de tout genre qui découragent les femmes entrepreneurs, particulièrement celles qui opèrent en économie informelle et en zones rurales.

Indicateurs de réussite

- Les rapports d'analyse critique des textes fondamentaux de l'environnement des affaires disponibles

- Un livre-blanc sur les réformes des textes fondamentaux disponible
- Les textes concernés sont effectivement révisés et consultables.

Produit 1.4. Le Guichet Unique de Création d'Entreprises est plus opérationnel, sensible au genre et décentralisé

Malgré tous les espoirs qu'a fait naître la création formelle du Guichet Unique de création d'entreprises, son fonctionnement optimum est encore problématique. Or, en tant que principal outil des opérateurs économiques, cette structure mériterait d'être pleinement fonctionnelle afin de réduire les procédures et les délais du processus de création d'entreprises comme cela s'observe dans certains pays africains (au Rwanda, le délai de création d'une entreprise est actuellement d'une journée, voire quelques heures). Bien que le problème soit général, l'opérationnalisation de cet instrument profitera grandement aux femmes et jeunes entrepreneurs. Les actions à mener pourraient être les suivantes :

- Etude diagnostique du fonctionnement du Guichet Unique de création d'entreprises existant, selon l'approche genre.
- Elaboration d'un plan de restructuration favorable au genre et à la décentralisation.
- Plaidoyer pour une opérationnalisation effective du Guichet Unique réformé impliquant un nombre significatif de femmes entrepreneurs.
- Guichet unique réformé et rendu opérationnel.

Indicateurs de réussite

- Le rapport diagnostic du Guichet Unique de création d'entreprises réalisé et disponible
- Le Guichet Unique réformé est pleinement opérationnel

Produit 1.5. Les capacités des prestataires de services aux entreprises, tant publics que privés, sont renforcées pour un meilleur soutien à l'entrepreneuriat féminin

La promotion de l'entrepreneuriat féminin suppose que des prestataires de services de qualité soient disponibles pour accompagner les femmes entrepreneurs dans le cadre de la politique et du présent plan d'action. Aussi, les structures administratives d'appui à l'entrepreneuriat féminin, de même que les services privés d'appui à l'entrepreneuriat en général doivent-ils être mobilisés pour un encadrement et des conseils adéquats aux femmes entrepreneurs. Pour ce faire, les actions à mener sont les suivantes :

- Inventaire de toutes les structures administratives et des prestataires de services privés impliqués ou intéressés par la promotion de l'entrepreneuriat en général, et de l'entrepreneuriat féminin en particulier.
- Renforcement des capacités institutionnelles d'intervention du Ministère en charge de la promotion de l'entrepreneuriat féminin, en l'occurrence le MINPROF, par la création d'une direction de la promotion de l'entrepreneuriat féminin.
- Mise en place de points focaux de l'entrepreneuriat féminin au sein des différents départements ministériels et des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs, sous la coordination technique de la direction de l'entrepreneuriat féminin.
- Campagnes de sensibilisation et d'information des prestataires de services aux entreprises sur la politique et le plan d'action de promotion et de développement de l'entrepreneuriat féminin.

Indicateurs de réussite

- L'inventaire des structures publiques et privées de services aux entreprises disponible
- Les programmes de renforcement des capacités et les listes des bénéficiaires disponibles
- Les points focaux de l'entrepreneuriat féminin fonctionnels au sein des ministères et des organisations professionnelles

Produit 1.6. Des programmes et projets de coopération technique d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin sont négociés et mis en œuvre

Le Gouvernement, en complément de ses propres moyens, devra œuvrer à la mobilisation de ses partenaires au développement de la coopération tant bilatérale que multilatérale pour un soutien multiforme au développement de l'entrepreneuriat féminin dans le cadre de la stratégie de croissance pour l'emploi.

Comme actions à mener :

- Campagnes de sensibilisation et d'information des partenaires au développement sur la politique et le plan d'action de développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.
- Elaboration et mise en œuvre de projets ou de programmes d'appui aux femmes entrepreneurs dans les divers secteurs de l'économie nationale.

Indicateurs de réussite

- Des programmes d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin mis en œuvre.

4.3.2. Pour l'objectif immédiat 2 : Les capacités managériales et entrepreneuriales des femmes entrepreneurs sont renforcées pour plus de productivité et de compétitivité

Produit 2.1. Un plan national de renforcement des capacités techniques, managériales et entrepreneuriales des femmes entrepreneurs, ou candidates à l'entrepreneuriat, est élaboré et mis en œuvre de manière systémique.

Afin de développer de manière plus rationnelle les compétences et habiletés nécessaires à un entrepreneuriat performant, il sera indispensable d'offrir des programmes de formation sur mesure et ciblées, dans le cadre d'un plan de formation au niveau national. Cela aura l'avantage d'éviter les formations à l'emporte pièces qui interviennent de façon accidentelle et sans impact, sans oublier qu'ils ne sont généralement pas évaluables. Il convient à cet effet, que ce plan soit basé sur une analyse systématique des besoins de formation des principaux secteurs économiques d'intervention des femmes entrepreneurs afin de concevoir des modules de formation qui soient en adéquation avec les problèmes à résoudre et selon tous les milieux concernés (zones urbaines et rurales).

Les actions nécessaires à mener sont les suivantes :

- Analyse diagnostique des besoins de formation dans tous les secteurs d'activités économiques où opèrent massivement les femmes.
- Conception et élaboration de contenus de formation selon les différents niveaux de besoins de formation.
- Elaboration d'un plan intégré de formation qui soit flexible, adaptable et modulable en fonction des niveaux scolaires des bénéficiaires potentiels.
- Programmation et mise en œuvre des sessions de formation selon un plan de financement pré établi.
- Evaluations périodiques des sessions et programmes de formation, ainsi que des performances réalisées par les bénéficiaires pour des réformes adaptatives éventuelles.

Indicateurs de réussite

- Les rapports d'analyse des besoins de formation sont disponibles
- Le plan de formation à l'entrepreneuriat féminin est disponible
- Les rapports des sessions de formation et les listes des participants disponibles

- Les rapports d'évaluation des formations disponibles.

Produit 2.2. Des ressources didactiques et pédagogiques de soutien et d'accompagnement des femmes entrepreneurs sont développées ou adaptés au contexte spécifique de l'environnement des affaires camerounais.

Au regard du plan de formation national, il conviendra d'élaborer les modules et les outils d'évaluation correspondant aux divers contenus de formation concernés. Il peut s'agir de nouveaux modules à concevoir, comme des modules existants dont il faudra adapter le contenu aux réalités du moment. L'ensemble des ressources pédagogiques et didactiques à mettre en place va nécessiter une mobilisation importante de ressources humaines et financières qu'il faudra également prévoir et programmer.

Comme actions à mener :

- Conception et élaboration des divers modules en fonction des besoins de formation et des divers niveaux scolaires concernés.
- Expérimentation et validation des contenus pour édition à grande échelle des modules de formation.
- Conception et élaboration des outils d'évaluation des sessions de formation et de leur impact sur les performances des bénéficiaires.
- Adaptation d'outils de développement de l'entrepreneuriat féminin élaborés par d'autres organismes ou agences de développement, en l'occurrence le BIT.
- Renforcement des capacités des utilisateurs potentiels des outils de formation et d'évaluation.

Indicateurs de réussite

- Les différents modules de formation sont disponibles
- Les outils de formation développés ou adaptés sont disponibles

Produit 2.3. Le programme ACCESS est renforcé et élargi aux femmes entrepreneurs des zones rurales.

En partenariat avec le BIT et le GICAM, le programme spécial en faveur des femmes exportatrices du Cameroun a été lancé depuis quelques années pour viser le marché extérieur. Ce programme majeur se doit de se renforcer afin de permettre aux femmes entrepreneurs d'affronter à armes égales les marchés extérieurs africains et du monde.

Pour ce faire, les actions déjà engagées doivent se poursuivre et s'intensifier surtout en direct des femmes opérant en zones rurales :

- Développement et mis en œuvre de modules spécifiques centrés sur le commerce international.
- Développement de filières commerciales à base des produits de l'agriculture nationale.
- Organisation de voyages d'échanges avec des femmes entrepreneurs d'autres pays africains.

Indicateurs de réussite

- Les programmes et modules de formation des femmes entrepreneurs disponibles
- Les listes des participantes aux sessions disponibles
- Les rapports de voyages d'études et d'échanges disponibles

Produit 2.4. Le système éducatif intègre des enseignements sur le développement de l'esprit d'entreprise au profit des jeunes.

Bien que des individus puissent disposer de dispositions innées à innover et entreprendre dans bien de domaines spécifiques, il est communément admis que l'éducation et l'expérience pratique jouent un rôle déterminant dans le développement de l'esprit d'entreprise. De manière générale, la vie dans un milieu d'entrepreneurs réussis prédispose à l'éclosion précoce de l'esprit d'entreprise et du goût du risque. Il est donc permis de penser que si les jeunes sont exposés très tôt à la culture de l'entreprise, les chances de voir éclore une classe d'entrepreneurs à terme seraient plus grandes. On peut ainsi suggérer que le système éducatif gagnerait à intégrer dans ses divers programmes de formation des jeunes, des cours et pratiques sur l'entrepreneuriat.

Pour ce faire, les actions ci-après sont envisageables :

- Intégration de cours expérimentaux sur l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires, surtout au niveau secondaire et universitaire.
- Promotion de projets scolaires d'activités génératrices de revenus sous forme d'incubateurs de mini entreprises.
- Organisation de mini foires d'activités économiques promues par les écoles et collèges dans le but d'aiguiser le goût d'entreprendre chez les jeunes filles et garçons
- Organisation périodique d'émissions radiotélévisées éducatives et de sensibilisation sur l'entrepreneuriat pour le grand public et les jeunes en quête d'emploi.

Indicateurs de réussite

- Nombre d'écoles et de programmes intégrant des enseignements sur l'entrepreneuriat
- Nombre de projets d'activités économiques initiées par les élèves
- Nombre d'émissions éducatives radiotélévisées réalisées

4.3.3. Pour l'objectif immédiat 3 : Les femmes et les jeunes entrepreneurs, potentiels ou en activité, bénéficient de mécanismes financiers diversifiés et plus adaptés aux besoins de leurs entreprises

Produit 3.1. Les femmes et les jeunes entrepreneurs, potentiels ou déjà engagés dans des affaires, accèdent plus facilement à divers sources de financement adaptées à leur profil entrepreneurial et au niveau de développement de leurs entreprises.

Il est bien connu que la contrainte majeure pour tout entrepreneur africain, et plus encore pour les femmes entrepreneurs, demeure l'accès au financement pour les investissements de démarrage et de croissance. Tant le système bancaire classique, beaucoup plus orientées vers les crédits de court terme, est assez frileux à l'égard des micro entrepreneurs parmi lesquels se recrute la plupart des femmes entrepreneurs, jugés peu rassurants et crédibles.

Face à cette situation, les petits entrepreneurs ne placent leurs espoirs que dans les mécènes de circonstance, les projets de coopération technique, la solidarité familiale et, de plus en plus, dans les systèmes de financement décentralisés que sont les coopératives d'épargne et de crédit et les microcrédits directs privés. Pourtant, il est possible d'améliorer l'accès de ces micro entrepreneurs au financement à travers des systèmes variés de financement ou de garantie des offres de crédits.

Les actions ci-après sont proposées :

- Etat des lieux de tous les dispositifs de financement, tant bancaires classiques, mutualistes, solidaires que les offres de financement à travers les projets, les fonds et subventions.
- Etablissement d'un répertoire des sources de financement à l'usage des femmes entrepreneurs.

- Mise en place d'un fonds de soutien et de garantie par le Gouvernement en faveur des femmes et des jeunes entrepreneurs avec des conditions d'accès plus souples et simplifiées.

Indicateurs de réussite

- Les rapports d'études sur les dispositifs et mécanismes de financement des PME et l'artisanat disponibles
- Le répertoire des sources de financement de favorables à l'entrepreneuriat féminin disponible
- Un fonds d'investissement et de garantie en faveur de l'entrepreneuriat féminin est opérationnel

Produit 3.2. Une Plate forme nationale des établissements de micro finance à dominance féminine assure un plaidoyer efficace pour le financement privilégié des activités économiques des femmes et des jeunes entrepreneurs.

Les différentes études menées par le BIT et d'autres partenaires, entre 2004 et 2009, ont montré la présence massive des femmes dans la dynamique de promotion des établissements de micro finance sur l'ensemble du territoire national. Bien plus, la plupart des groupements de mobilisation de l'épargne locale que l'on rencontre sur le terrain, tant en zones urbaines que rurales, sont principalement le fait des femmes. Malgré cette contribution importante à la constitution de l'épargne locale, les mêmes études ont montré qu'à peine 35% des femmes bénéficient des crédits octroyés par les mêmes établissements de micro finance créés ou gérés par leurs soins.

L'idée donc de la mise en place d'un cadre de concertation spécifique aux femmes impliquées dans les activités de micro finance vise, non seulement à leur permettre de mieux profiter de leurs efforts de mobilisation des ressources endogènes pour le financement de leurs activités génératrices de revenus ou de leurs entreprises, mais aussi à peser dans le processus des décisions importantes au sein de l'Association Nationale des Etablissements de Micro finance du Cameroun.

Les actions préconisées à cette fin sont :

- Organisation de l'Assemblée générale constitutive de cette plate forme nationale suffisamment décentralisée sur base des études de faisabilité réalisées par le BIT.
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de consolidation des membres actifs ou potentiels de ladite plate forme et de plaidoyer en faveur de la satisfaction des besoins de financement des femmes et jeunes entrepreneurs.

Indicateurs de réussite

- La plate forme des établissements de micro finance à dominance féminine du Cameroun est en place et fonctionnelle
- Le plan de travail de la plate forme est élaboré et mis en œuvre

Produit 3.3. Des partenariats de financements nationaux, régionaux et internationaux sont établis en faveur des femmes entrepreneurs en phase de croissance de leurs entreprises.

Au fur et à mesure du développement des affaires, les besoins de financement se feront de plus en plus importants et pressants. Afin de faire face, d'une part à cette croissance de financement, et d'autre part à l'accès des marchés internationaux, il est indispensable que les femmes entrepreneurs établissent des réseaux de partenariats et de parrainage gagnants.

Il est donc recommandé les actions suivantes :

- Identification de partenaires en fonction des besoins de relations aussi bien au plan national que régional et international.
- Elaboration et signature de protocoles de partenariat et de parrainage, voire de financement.

Indicateurs de réussite

- La liste des partenaires financiers de l'entrepreneuriat féminin disponible
- Des protocoles de partenariats sont signés et mis en œuvre

4.3.4. Pour l'objectif immédiat 4: Les femmes entrepreneurs accèdent plus facilement aux systèmes d'information et de gestion sur les opportunités d'affaires à l'échelle tant nationale, régionale qu'internationale grâce à des réseaux performants

Produit 4.1. Une banque de données informatisée sur les femmes entrepreneurs réussies et sur les opportunités d'affaires, tant au plan national, régional qu'international est mise en place et régulièrement actualisée.

En dépit du consensus sur le rôle prééminent que joue la femme dans l'économie nationale camerounaise, l'absence de données statistiques fiables sur les femmes entrepreneurs et

leurs entreprises constitue le point faible de tout plaidoyer en faveur de leur apport réel à la constitution de la richesse nationale. Pour les mêmes raisons de manque de données, les femmes entrepreneurs opèrent de manière aléatoire, très souvent sur la base des informations de bouche à oreille.

Dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat féminin, il importe de mettre en place des dispositifs d'information et de gestion sur le potentiel entrepreneurial des femmes, mais aussi, sur les opportunités d'affaires facilement exploitables par elles.

Comme actions proposées :

- Recensement général des femmes entrepreneurs sur base de critères de volume d'affaires et de croissance des entreprises.
- Elaboration de fiche individuelle d'information sur le profil économique de chacune des femmes entrepreneurs réussies.
- Constitution d'une base de données informatisée pour consultation à distance, à la fois sur les femmes entrepreneurs et sur les opportunités d'affaires disponibles aussi bien au niveau national qu'international.
- Organisation périodique de fora de discussions entre femmes entrepreneurs et autres opérateurs économiques sur des sujets précis d'intérêts collectifs.
- Etudes et collecte d'informations pour l'actualisation régulière des bases de données.

Indicateurs de réussite

- Au moins une base de données informatisée est opérationnelle
- Nombre de fora de discussions organisées
- Les rapports d'études statistiques sur les activités économiques des femmes disponibles.

Produit 4.2. Des foires économiques provinciales et nationales pour femmes et jeunes entrepreneurs sont organisées selon une périodicité convenue.

Afin de créer une émulation permanente de l'esprit d'entreprise, il serait souhaitable que des foires économiques soient régulièrement organisées dans le but de permettre aux femmes et jeunes entrepreneurs de partager leurs savoirs faire tout en créant des opportunités de marchés et de partenariats économiques.

Dans cet ordre d'idées, on peut envisager des foires provinciales annuelles qui seraient couronnées chaque deux ans par une foire nationale de l'entrepreneuriat féminin au cours

de laquelle pourraient être primées les meilleures femmes entrepreneurs dans les principaux secteurs économiques du pays.

Les actions à mener sont :

- Campagnes de sensibilisation et de mobilisation des femmes et des jeunes entrepreneurs susceptibles d'avoir une participation significative aux foires.
- Organisation minutieuse de chaque type de foire
- Tenue effective des foires avec octroi de récompenses d'encouragement et de consécration de réussite en matière d'entrepreneuriat.

Indicateurs de réussite

- Nombre de foires économiques pour femmes entrepreneurs organisées

Produit 4.3. Un répertoire national des entreprises promues principalement et/ou gérées par les femmes est régulièrement édité.

Pour donner encore plus de visibilité sur la contribution des femmes à la création d'emplois, de revenus et de la richesse nationale, la publication d'un répertoire des entreprises créées par les femmes ou dont elles en assure efficacement la gestion en sera le meilleur témoignage.

Pour ce faire, il faudra mener les actions suivantes :

- Inventaire des entreprises d'une certaine envergure sur l'ensemble du territoire national (critères objectifs à définir selon les secteurs d'activités économiques concernés) initiées et/ou gérées par des femmes.
- Catégorisation des entreprises sur base des critères convenus et établissement d'une cartographie des entreprises retenues au plan géographique pour plus de visibilité.
- Publication, diffusion et actualisation régulière du contenu dudit répertoire.

Indicateurs de réussite

- Le répertoire national des entreprises initiées par les femmes disponible.

4.4. Matrice des résultats

Le cadre logique du PAN-DEF peut se résumer comme suit.

OBJECTIF IMMEDIAT 1 : Un environnement institutionnel, organisationnel, législatif et réglementaire favorable à la création et au développement des entreprises en général, et en particulier, par les femmes

Produits	Activités	Indicateurs de réussite	Période indicative de réalisation	Responsables	Partenariats	Cadre des ressources
<i>Produit 1.1. : Une politique nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin est adoptée et mise en œuvre.</i>	- Inventaire des programmes et projets en faveur ou profitant principalement aux femmes de toutes conditions.	• Un document de politique nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin adopté par le Gouvernement et mis en œuvre • Les rapports d'inventaire et d'études thématiques disponibles	2010	MINPROFF	Ministères sectoriels - ONUDI - BIT - FAO - PNUD - Organisations de femmes entrepreneurs - Partenaires sociaux	10 000 \$
	- Réalisation d'études thématiques complémentaires sur les stratégies et domaines de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.	• Les rapports d'ateliers de validation disponibles	2010	MINPROFF	Agences des Nations Unies Bureaux d'études	15 000 \$
	- Elaboration participative de la politique nationale de développement de l'entrepreneuriat féminin tant en zones urbaines que rurales.		2010	MINPROFF	- Ministères sectoriels - Partenaires sociaux - Organisations de femmes entrepreneurs	10 000 \$

					- Organisations de la société civile	
	- Organisation d'ateliers de validation consensuelle du document de politique nationale de développement de l'entrepreneuriat féminin.		2010	MINPROFF	- Agences des Nations Unies - Ministères sectoriels - Partenaires sociaux - Organisations des femmes entrepreneurs - Organisations de la société civile	25 000 \$
	- Soumission et adoption de ce document de politique nationale par le Gouvernement.		2010	- MINPROFF - Primature	Conseil des Ministres	PM
	- Campagnes de vulgarisation et de mobilisation sociale en faveur de la politique nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin sur l'ensemble du territoire national.		2010 à 2011	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - Partenaires sociaux - Organisations de la société civile	25 000 \$
	- Mobilisation des ressources nécessaires à la		2010	- MINPROFF - Organisations	- Gouvernement du Cameroun	PM

	mise en œuvre effective de la politique nationale de développement de l'entrepreneuriat féminin.			des femmes entrepreneurs	- Bailleurs de fonds bilatéraux - Agences des Nations Unies	
<i>Produit 1.2. La gouvernance du mouvement associatif des femmes entrepreneurs est plus rationalisée pour plus de représentativité et de crédibilité.</i>	- Réalisations d'études de performance et d'audits organisationnels des associations existantes.	• Le Conseil National des Femmes Entrepreneurs du Cameroun mis en place et fonctionnel • L'Observatoire national de l'entrepreneuriat féminin mis en place et opérationnel	2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Bureaux d'études - Agences des Nations Unies - Partenaires sociaux - Organisations de la société civile	30 000 \$
	- Campagne de sensibilisation et d'information sur la nécessité d'une meilleure organisation du monde associatif des femmes entrepreneurs dans un environnement de compétition et de performance économique.	• Les rapports d'audit organisationnel des associations professionnelles des femmes entrepreneurs disponibles	2010	MINPROFF Organisations des femmes entrepreneurs	- Organisations de la société civile - Partenaires sociaux - Ministères sectoriels	35 000 \$
	- Mise en place d'un observatoire national sur l'entrepreneuriat féminin fournissant des données désagrégées fiables et régulièrement actualisées sur la contribution des	• Le document de code de conduite de l'entrepreneuriat féminin adopté et disponible	2011	MINPROFF	- Organisations des femmes entrepreneurs - Ministères sectoriels	50 000 \$

	femmes à l'économie nationale.					
	- Création d'un Conseil National des Femmes Entrepreneurs du Cameroun plus représentatif et inclusif.		2011	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - GICAM	25 000 \$
	- Elaboration et application d'un code de conduite sur l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.		2011	- Organisation des femmes entrepreneurs - MINPROFF	MINPEMESSA GICAM	10 000 \$
<i>Produit 1.3. Les textes fondamentaux réglementant le monde des affaires camerounais sont révisés et intègrent des dispositions spécifiques en faveur des femmes entrepreneurs.</i>	- Elaboration d'un livre-blanc comportant des propositions pertinentes d'amélioration de ces textes en faveur des femmes et des jeunes entrepreneurs, surtout pour ceux qui démarrent dans l'économie informelle.	• Les rapports d'analyse critique des textes fondamentaux de l'environnement des affaires disponibles • Un livre-blanc sur les réformes des textes fondamentaux disponible • Les textes concernés sont effectivement révisés et consultables.	2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- MINEFI - MINPEMESSA - MINCOMMERCE - MINPLDAT - Chambres consulaires - GICAM	5 000 \$
	- Campagnes de plaidoyer et de sensibilisation auprès des hauts responsables de l'Exécutif et du Législatif sur le bien fondé de mesures de discrimination positive en faveur des		2010 à 2011	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Organisations des partenaires sociaux - Organisations de la société civile	10 000 \$

	femmes et des jeunes entrepreneurs.					
	- Révision et actualisation des textes législatifs et réglementaires au regard des contraintes de tout genre qui découragent les femmes entrepreneurs, particulièrement celles qui opèrent en économie informelle et en zones rurales.		2010 à 2011	- MINPROFF - Parlement	- MINEFI - MINPEMESSA - MINCOMMERCE - MINPLDAT - Chambres consulaires - GICAM	15 000 \$
<i>Produit 1.4. Le Guichet Unique de Création d'Entreprises est plus opérationnel, sensible au genre et décentralisé</i>	- Etude diagnostique du fonctionnement du Guichet Unique de création d'entreprises existant, selon l'approche genre.	• Le rapport diagnostic du Guichet Unique de création d'entreprises réalisé et disponible	2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- MINPEMESSA - MINEFI - GICAM - MINCOMMERCE	5 000 \$
	- Elaboration d'un plan de restructuration favorable au genre et à la décentralisation.	• Le Guichet Unique réformé est pleinement opérationnel	2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- MINPEMESSA - MINEFI - GICAM - MINCOMMERCE	5 000 \$
	- Plaidoyer pour une opérationnalisation effective du Guichet Unique réformé impliquant un nombre significatif de femmes entrepreneurs.		2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- GICAM - Organisations de la société civile	10 000 \$

	- Guichet unique réformé et rendu opérationnel.		2011	MINPEMESSA	MINEFI GICAM MINCOMMERCE	PM
<i>Produit 1.5. Les capacités des prestataires de services aux entreprises, tant publics que privés, sont renforcées pour un meilleur soutien à l'entrepreneuriat féminin</i>	- Inventaire de toutes les structures administratives et des prestataires de services privés impliqués ou intéressés par la promotion de l'entrepreneuriat en général, et de l'entrepreneuriat féminin en particulier.	• L'inventaire des structures publiques et privées de services aux entreprises disponible • Les programmes de renforcement des capacités et les listes des bénéficiaires disponibles	2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- MINEFOP - MINPEMESSA - MINCOMMERCE - Chambres consulaires - GICAM	10 000 \$
	- Renforcement des capacités institutionnelles d'intervention du Ministère en charge de la promotion de l'entrepreneuriat féminin, en l'occurrence le MINPROF, par la création d'une direction de la promotion de l'entrepreneuriat féminin.	• Les points focaux de l'entrepreneuriat féminin fonctionnels au sein des ministères et des organisations professionnelles	2010 à 2011	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- MINEFOP - MINPEMESSA - MINCOMMERCE - Chambres consulaires - GICAM - Syndicats de travailleurs - Centres de formation - ONGs	150 000 \$
	- Mise en place de points focaux de l'entrepreneuriat féminin au sein des différents départements ministériels et des		2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - Partenaires sociaux	20 000 \$

	organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs, sous la coordination technique de la direction de l'entrepreneuriat féminin.					
	- Campagnes de sensibilisation et d'information des prestataires de services aux entreprises sur la politique et le plan d'action de promotion et de développement de l'entrepreneuriat féminin.		2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - Partenaires sociaux - Organisations de la société civile - Collectivités décentralisées - Cabinets et centres de formation	15 000 \$
<i>Produit 1.6. Des programmes et projets de coopération technique d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin sont négociés et mis en œuvre</i>	- Campagnes de sensibilisation et d'information des partenaires au développement sur la politique et le plan d'action de développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.	• Des programmes d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin mis en œuvre.	2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Agences des Nations Unies - Bailleurs bi et multilatéraux - Programmes et projets de développement - ONGs internationales	40 000 \$
	- Elaboration et mise en œuvre de projets ou de programmes d'appui aux		2010 à 2014	- MINPROFF - Organisations des femmes	- Agences des Nations Unies - Bailleurs bi et	30 000 \$

	femmes entrepreneurs dans les divers secteurs de l'économie nationale.			entrepreneurs - Ministères sectoriels	multilatéraux - Programmes et projets de développement - ONGs internationales	
OBJECTIF IMMEDIT 2 : Les capacités managériales et entrepreneuriales des femmes entrepreneures sont renforcées pour plus de productivité et de compétitivité						
<i>Produit 2.1. Un plan national de renforcement des capacités techniques, managériales et entrepreneuriales des femmes entrepreneurs, ou candidates à l'entrepreneuriat, est élaboré et mis en œuvre de manière systémique.</i>	- Analyse diagnostique des besoins de formation dans tous les secteurs d'activités économiques où opèrent massivement les femmes.	• Les rapports d'analyse des besoins de formation sont disponibles • Le plan de formation à l'entrepreneuriat féminin est disponible • Les rapports des sessions de formation et les listes des participants disponibles	2010 à 2011	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - Chambres consulaires - GICAM - Syndicats de travailleurs - Les femmes entrepreneurs - ONGs - Cabinets et centres de formation	20 000 \$
	- Conception et élaboration de contenus de formation selon les différents niveaux de besoins de formation.	• Les rapports d'évaluation des formations disponibles.	2010 à 2012	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - Chambres consulaires - GICAM - Syndicats de travailleurs - Les femmes entrepreneurs - ONGs - Cabinets et	50 000 \$

					centres de formation	
	- Elaboration d'un plan intégré de formation qui soit flexible, adaptable et modulable en fonction des niveaux scolaires des bénéficiaires potentiels.		2010	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - Chambres consulaires - GICAM - Syndicats de travailleurs	15 000 \$
	- Programmation et mise en œuvre des sessions de formation selon un plan de financement pré établi.		2010 à 2014	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - Chambres consulaires - GICAM - Syndicats de travailleurs - Les femmes entrepreneurs - ONGs - Cabinets et centres de formation	200 000 \$
	- Evaluations périodiques des sessions et programmes de formation, ainsi que des performances réalisées par les bénéficiaires pour des réformes adaptatives éventuelles.		2010 à 2014	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - Chambres consulaires - GICAM - Syndicats de travailleurs - Les femmes entrepreneurs - ONGs	15 000 \$

					- Cabinets et centres de formation	
<i>Produit 2.2. Des ressources didactiques et pédagogiques de soutien et d'accompagnement des femmes entrepreneurs sont développées ou adaptés au contexte spécifique de l'environnement des affaires camerounais.</i>	- Conception et élaboration des divers modules en fonction des besoins de formation et des divers niveaux scolaires concernés.	• Les différents modules de formation sont disponibles • Les outils de formation développés ou adaptés sont disponibles	2010 à 2014	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- MINEDUC - Enseignements supérieurs - MINPMESSA - MINEFOP - Cabinets et centres de formation	50 000 \$
	- Expérimentation et validation des contenus pour édition à grande échelle des modules de formation.		2010 à 2013	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- MINEDUC - Enseignements supérieurs - MINPMESSA - MINEFOP - GICAM - Syndicats de travailleurs - ONGs - Cabinets et centres de formation - Chambres consulaires	50 000 \$
	- Conception et élaboration des outils d'évaluation des sessions de formation et de leur impact sur les performances des bénéficiaires.		2010 à 2013	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- MINEDUC - Enseignements supérieurs - MINPMESSA - MINEFOP - Cabinets et centres de	30 000 \$

	- Adaptation d'outils de développement de l'entrepreneuriat féminin élaborés par d'autres organismes ou agences de développement, en l'occurrence le BIT.		2010 à 2013	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	formation - MINEDUC - Enseignements supérieurs - MINPMESSA - MINEFOP - Cabinets et centres de - BIT - ONUDI	25 000 \$
	- Renforcement des capacités des utilisateurs potentiels des outils de formation et d'évaluation.		2010 à 2012	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - Chambres consulaires - GICAM - Syndicats de travailleurs - ONGs - Cabinets et centres de formation	75 000 \$
<i>Produit 2.3. Le programme ACCESS est renforcé et élargi aux femmes entrepreneurs des zones rurales.</i>	- Développement et mise en œuvre de modules spécifiques centrés sur le commerce international.	• Les programmes et modules de formation des femmes entrepreneurs disponibles	2010 à 2011	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- GICAM - Partenaires au développement	50 000 \$
	- Développement de filières commerciales à base des produits de l'agriculture nationale.		2010 à 2013	- MINPROFF - Organisations des femmes entrepreneurs	- MINAGRI - MINPMESSA - GICAM - MINCOMMERCE	PM
	- Organisation de voyages d'échanges avec des	• Les rapports de	2010 à 2014	- MINPROFF - Organisations	- GICAM - Chambres	35 000 \$

	femmes entrepreneurs d'autres pays africains.	voyages d'études et d'échanges disponibles		des femmes entrepreneurs	consulaires - Ministères sectoriels - Partenaires au développement	
<i>Produit 2.4. Le système éducatif intègre des enseignements sur le développement de l'esprit d'entreprise au profit des jeunes.</i>	- Intégration de cours expérimentaux sur l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires, surtout au niveau secondaire et universitaire.	• Nombre d'écoles et de programmes intégrant des enseignements sur l'entrepreneuriat • Nombre de projets d'activités économiques initiées par les élèves • Nombre d'émissions éducatives radiotélévisées réalisées	2011	- MINPROFF - MINEDUC - Enseignements supérieurs	- Organisations des femmes entrepreneurs - GICAM	100 000 \$
	- Expérimentation et promotion de projets scolaires d'activités génératrices de revenus sous forme d'incubateurs de mini entreprises.		2011 à 2014	- MINDUC - MINPROFF	- Etablissements scolaires et universitaires - MNEFOP - MINJEUNE - FNE - Chambres consulaires	200 000 \$
	- Organisation de mini foires d'activités économiques promues par les écoles et collèges dans le but d'aiguiser le goût d'entreprendre chez les jeunes filles et garçons		2011 à 2014	- MINPROFF - MINPMEESA	- Etablissements scolaires et universitaires - Chambres consulaires - FNE - Organisations des Femmes entrepreneurs	85 000 \$
	- Organisation périodique d'émissions radiotélévisées éducatives et de		2010 à 2014	- MINPROFF - Organisations des Femmes	- Ministère Communication	15 000 \$

	sensibilisation sur l'entrepreneuriat pour le grand public et les jeunes en quête d'emplois.			entrepreneurs		
OBJECTIF IMMEDIAT 3 : Les femmes et les jeunes entrepreneurs, potentiels ou en activité, bénéficient de mécanismes financiers diversifiés et plus adaptés aux besoins de leurs entreprises						
<i>Produit 3.1. Les femmes et les jeunes entrepreneurs, potentiels ou déjà engagés dans des affaires, accèdent plus facilement à divers sources de financement adaptées à leur profil entrepreneurial et au niveau de développement de leurs entreprises.</i>	- Etat des lieux de tous les dispositifs de financement, tant bancaires classiques, mutualistes, solidaires que les offres de financement à travers les projets, les fonds et subventions.	• Les rapports d'études sur les dispositifs et mécanismes de financement des PME et l'artisanat disponibles	2011	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- MINPMEESA - MIPLADAT - MINEFI - Min Industrie - GICAM - Chambres consulaires	10 000 \$
	- Etablissement d'un répertoire des sources de financement à l'usage des femmes entrepreneurs.	• Le répertoire des sources de financement de favorables à l'entrepreneuriat féminin disponible	2011	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- Consultants	5 000 \$
	- Mise en place d'un fonds de soutien et de garantie par le Gouvernement en faveur des femmes et des jeunes entrepreneurs avec des conditions d'accès plus souples et simplifiées.	• Un fonds d'investissement et de garantie en faveur de l'entrepreneuriat féminin est opérationnel	2011 à 2012	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- PRIMATURE - Bailleurs de Fonds - Agences des Nations Unies	PM
<i>Produit 3.2. Une Plate forme</i>	- Organisation de l'Assemblée générale	• La plate forme des établissements de	2010	- MINPROFF - Organisations	- MINEFI - ANEMCAM	25 000 \$

<i>nationale des établissements de micro finance à dominance féminine assure un plaidoyer efficace pour le financement privilégié des activités économiques des femmes et des jeunes entrepreneurs.</i>	constitutive de cette plate forme nationale suffisamment décentralisée sur base des études de faisabilité réalisées par le BIT.	micro finance à dominance féminine du Cameroun est en place et fonctionnelle		des Femmes entrepreneurs	- BIT	
	- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de consolidation des membres actifs ou potentiels de ladite plate forme et de plaidoyer en faveur de la satisfaction des besoins de financement des femmes et jeunes entrepreneurs.	• Le plan de travail de la plate forme est élaboré et mis en œuvre	2010	- Organisations des Femmes entrepreneurs - MINPROFF	- MINEFI - Etablissements de micro finance - ANEMCAM	75 000 \$
<i><u>Produit 3.3.</u> Des partenariats de financements nationaux, régionaux et internationaux sont établis en faveur des femmes entrepreneurs en phase de croissance de leurs entreprises.</i>	- Identification de partenaires en fonction des besoins de relations aussi bien au plan national que régional et international.	• La liste des partenaires financiers de l'entrepreneuriat féminin disponible	2011	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- Gouvernement - GICAM - Chambres consulaires - Bailleurs de fonds - Agences des Nations Unies	PM
	- Elaboration et signature de protocoles de partenariat et de parrainage, voire de financement.	• Des protocoles de partenariats sont signés et mis en œuvre	2011 à 2014	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- Bailleurs de Fonds - Autres associations d'entrepreneurs	PM

OBJECTIF IMMEDIAT 4 : Les femmes entrepreneurs accèdent plus facilement aux systèmes d'information et de gestion sur les opportunités d'affaires à l'échelle tant nationale, régionale qu'internationale grâce à des réseaux performants

Produit 4.1. Une banque de données informatisée sur les femmes entrepreneurs réussies et sur les opportunités d'affaires, tant au plan national, régional qu'international est mise en place et régulièrement actualisée.	- Recensement général des femmes entrepreneurs sur base de critères de volume d'affaires et de croissance des entreprises.	• Au moins une base de données informatisée est opérationnelle • Nombre de fora de discussions organisées • Les rapports d'études statistiques sur les activités économiques des femmes disponibles.	2010 à 2011	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- MINPMEESA - MINPLADAT - MINEFI - MINCOMMERCE - Min Industrie - ONUDI - GICAM - Chambres consulaires - Syndicats de travailleurs - ONGs - Collectivités décentralisées	15 000 \$
	- Elaboration de fiche individuelle d'information sur le profil économique de chacune des femmes entrepreneurs réussies.		2010 à 2014	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - GICAM - Chambres consulaires - ONGs	30 000 \$
	- Constitution d'une base de données informatisée pour consultation à distance, à la fois sur les femmes entrepreneurs et sur les opportunités d'affaires disponibles aussi bien au niveau national qu'international.		2011 à 2012	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	Cabinets informatiques spécialisés	45 000 \$

	- Organisation périodique de fora de discussions entre femmes entrepreneurs et autres opérateurs économiques sur des sujets précis d'intérêts collectifs.		2011 à 2014	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- GICAM - Chambres consulaires - Syndicats de travailleurs - Partenaires économiques - Collectivités décentralisées - ONGs	20 000 \$
	- Etudes et collecte d'informations pour l'actualisation régulière des bases de données.		2011 à 2014	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - GICAM - Chambres consulaires - Syndicats de travailleurs - Collectivités décentralisées - ONGs	35 000 \$
<i>Produit 4.2. Des foires économiques provinciales et nationales pour femmes et jeunes entrepreneurs sont organisées selon une périodicité convenue.</i>	- Campagnes de sensibilisation et de mobilisation des femmes et des jeunes entrepreneurs susceptibles d'avoir une participation significative aux foires.	• Nombre de foires économiques pour femmes entrepreneurs organisées	2011 à 2014	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - GICAM - Chambres consulaires - Syndicats de travailleurs - Collectivités décentralisées - ONGs	25 000 \$
	- Organisation minutieuse de chaque type de foire		2011 à 2014	- MINPROFF - Organisations des Femmes	- Ministères sectoriels - GICAM	45 000 \$

				entrepreneurs	- Chambres consulaires - Syndicats de travailleurs - Collectivités décentralisées - ONGs	
	- Tenue effective des foires avec octroi de récompenses d'encouragement et de consécration de réussite en matière d'entrepreneuriat.		2011 à 2014	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - GICAM - Chambres consulaires - Syndicats de travailleurs - Collectivités décentralisées - ONGs	150 000 \$
<i>Produit 4.3. Un répertoire national des entreprises promues principalement et/ou gérées par les femmes est régulièrement édité.</i>	- Inventaire des entreprises d'une certaine envergure sur l'ensemble du territoire national (critères objectifs à définir selon les secteurs d'activités économiques concernés) initiées et/ou gérées par des femmes.	• Le répertoire national des entreprises initiées par les femmes disponible.	2011 à 2012	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- Ministères sectoriels - GICAM - Chambres consulaires - Syndicats de travailleurs - Collectivités décentralisées - ONGs	45 000 \$
	- Catégorisation des entreprises sur base des critères convenus et établissement d'une cartographie des entreprises retenues au plan		2012	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	- MINPMEESA - MINEFI - GICAM - Chambres consulaires - MINCOMMERCE	15 000 \$

	géographique pour plus de visibilité.				MIN Industrie	
	- Publication, diffusion et actualisation régulière du contenu dudit répertoire.		2012 à 2014	- MINPROFF - Organisations des Femmes entrepreneurs	Cabinets et éditeurs	95 000 \$

V - CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET STRATEGIE D'APPROPRIATION NATIONALE DU PAN-DEF

5.1 De la gestion stratégique du PAN-DEF

Le Ministère en charge des questions de promotion économique et sociale de la femme et de la famille aura un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du présent plan d'action national de développement de l'entrepreneuriat féminin. Bien que toutes les institutions de la République sont appelées à œuvrer de toutes leurs forces pour la promotion intégrale du citoyen dont principalement les femmes et les jeunes, l'instance gouvernementale spécifiquement dédiée à la question de la femme se doit d'assurer le leadership des politiques, stratégies et programmes en sa faveur.

De ce fait, le Département ministériel ayant dans ses attributions la promotion féminine aura, en plus des prérogatives que lui confère l'instance suprême de l'Exécutif, la responsabilité de définir le cadre politique et stratégique dans lequel devront à la fois s'inspirer et s'inscrire toutes les interventions en matière de promotion et de développement de l'entrepreneuriat féminin. A ce titre, il est spécifiquement chargé de:

- élaborer, de manière participative et inclusive de tous les acteurs nationaux, la politique nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin pour le renforcement de l'autonomie sociale et économique de la femme,
- définir des stratégies de mise en œuvre de cette politique,
- coordonner les différents programmes initiés et exécutés par les différentes instances, tant publiques que privées, dans le cadre de cette politique,
- assurer le plaidoyer et la mobilisation sociale de toutes les couches sociales autour de la politique de développement de l'entrepreneuriat féminin,
- encourager et soutenir politiquement et stratégiquement toutes les initiatives de programmes et de projets portant sur le développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun,
- collecter et traiter toutes les informations relatives à l'entrepreneuriat féminin provenant des structures administratives, des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs, des organisations de la société civile et des partenaires au développement
- préparer des rapports périodiques et circonstanciés à l'attention du Gouvernement sur la contribution des femmes à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté,
- initier et coordonner toutes recherches et études sur l'entrepreneuriat féminin pour permettre au Gouvernement de prendre les décisions stratégiques appropriées,
- publier et diffuser des données actualisées sur la dynamique de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.

5.2. De l'appropriation nationale du PAN-DEF

Bien que le Ministère ayant dans ses attributions la promotion de la femme et de l'entrepreneuriat féminin, en l'occurrence le MINPROFF, assure le leadership politique de la gestion stratégique du PAN-DEF, il ne dispose d'aucune prérogative exclusive dans l'initiation et la mise en œuvre des programmes et activités de développement de l'entrepreneuriat féminin. Toutes les autres institutions et organisations de la société civile disposent des mêmes droits d'entreprendre des activités en faveur de la promotion de la femme, de la famille et des jeunes. C'est dire que sur le plan opérationnel, les responsabilités sont concurrentielles mais surtout doivent être complémentaires et cohérentes.

Dans cet ordre d'idées, le MINPROFF doit veiller à ce que toutes les parties prenantes soient impliquées dans l'élaboration du Plan d'action et que celui-ci soit considéré par toutes comme étant un patrimoine commun. Ce qui implique que le PAN-DEF serve de cadre stratégique d'intervention pour tous, sous la coordination technique du MINPROFF. Cette appropriation collective est le gage fondamental de la réussite du processus de mise en œuvre de ce plan et de tous les programmes qui en découleront. En revanche, toutes les autres institutions et organisations doivent, non seulement inscrire leurs initiatives dans le cadre du plan d'action national ainsi défini, mais tenir, chaque fois que de besoin, le MINPROFF informé de ces initiatives, et dans le meilleur des cas, l'associer étroitement à la conception et à l'exécution des actions envisagées.

Pour ce faire, le MINPROFF devra se doter d'une direction technique bien dotée en ressources humaines, matérielles et financières afin d'être à la hauteur de sa mission de coordination, d'impulsion de partenariats et de suivi/évaluation régulier de tous les dispositifs et actions de promotion et de développement de l'entrepreneuriat féminin au plan national. Pour mener à bien cette mission, cette direction devra compter sur des points focaux de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des autres départements sectoriels et des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs. Ces points focaux auront à jouer un rôle important de relai de cette direction auprès de leur instance d'appartenance, en même temps qu'ils tiendront cette dernière régulièrement informée des actions entreprises en faveur des femmes en général, et de l'entrepreneuriat féminin en particulier, ainsi que des résultats enregistrés.

Il conviendra dans cet esprit, que le MINPROFF assure une bonne mobilisation sociale de tous les protagonistes en mesure d'apporter une contribution significative à l'adhésion et par voie de conséquence, à l'appropriation du PAN-DEF. D'où, la nécessité d'organiser des ateliers et campagnes d'information et de sensibilisation en direction des structures administratives des ministères sectoriels, du Parlement, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organisations professionnelles des

femmes entrepreneurs, des organisations de la société civile œuvrant pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et des partenaires au développement de la coopération bi et multilatérale.

5.3. Du suivi/évaluation du PAN-DEF

Pour consolider l'appropriation collective du PAN-DEF, il sera mis en place un Comité national interministériel et tripartite d'orientation stratégique et de suivi du plan d'action. Cet organe servira de point d'appui à la direction de l'entrepreneuriat féminin pour une gestion plus collégiale de la politique et du plan d'action de l'entrepreneuriat féminin et aura comme tâches spécifiques :

- le suivi permanent de la mise en œuvre de la politique et du plan d'action de développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun ;
- l'appui au plaidoyer en faveur du plan d'action auprès de toutes les instances nationales et des partenaires au développement ;
- l'évaluation périodique de l'état d'avancement, de la qualité et de l'impact des activités programmées et réalisées au titre des programmes et projets d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- les propositions d'orientations et des solutions aux problèmes de dysfonctionnements relevés dans l'exécution du plan et des programmes/projets subséquents;
- l'approbation des rapports d'activités et d'évaluation, ainsi que des études réalisées au titre du développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun;
- l'appréciation et le renforcement des relations de partenariats pour la mise en œuvre efficace de la politique et du plan d'action de développement de l'entrepreneuriat féminin.

Le Comité pourra se réunir deux fois par an pour l'approbation des programmes annuels de mise en œuvre et des rapports de progression des activités sur le terrain, et en autant de fois si les circonstances l'exigent.

5.4. Des partenariats stratégiques et opérationnels

Il est évident que la mise en œuvre du PAN-DEF nécessitera d'importantes ressources qui ne pourront être mobilisées que dans le cadre de partenariats nationaux et internationaux actifs, tant sur le plan technique que financier.

Au plan interne, le MINPROFF devra établir des relations de collaboration stratégiques avec certains départements ministériels qui se trouvent être mieux placés et dotés de moyens nécessaires pour toucher des catégories spécifiques de femmes adultes et jeunes. Il s'agit en l'occurrence des ministères suivants :

- Agriculture et Développement Rural, pour les femmes œuvrant dans l'économie rurale et agricole ;
- Jeunesse et Sports, pour les jeunes filles ;
- Affaires Sociales, pour les femmes souffrant de vulnérabilités particulières ;
- Commerce et Industrie, pour les femmes œuvrant dans les secteurs commerciaux et de transformation ;
- Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, pour les femmes du secteur des PME et de l'artisanat ;
- Emploi et Formation Professionnelle, pour les besoins de développement des compétences et de l'employabilité ;
- Travail et Sécurité Sociale, pour les besoins de protection sociale.

Une alliance stratégique avec, d'une part, les organisations de travailleurs et d'employeurs, et d'autre part, les organisations représentatives des femmes entrepreneurs, serait un atout supplémentaire de gage de succès.

Les organisations de la société civile ne devront pas être négligées dans cette mobilisation tous azimuts, dans la mesure où elles sont encore plus proches, sur le plan opérationnel, des femmes les plus vulnérables des zones rurales et péri urbaines.

Au plan externe, le Bureau International du Travail a été à l'avant-garde des études et projets de soutien de l'entrepreneuriat féminin et devra accroître son assistance en appui aux efforts du Gouvernement pour l'élaboration et la mise en œuvre de politique, stratégies et programmes de renforcement des capacités économiques et sociales des femmes et des jeunes filles.

D'autres agences, telles que l'ONUDI, le PNUD, la FAO, etc., et les agences de coopération bilatérale, doivent davantage être mobilisées pour couvrir les besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre du PAN-DEF.

5.5. De la gestion des risques

La mise en œuvre, avec succès, du présent Plan d'action national de développement de l'entrepreneuriat féminin requiert qu'un certain nombre de conditions critiques soient prises en considération et que des actions préventives ou correctives soient envisagées à temps pour éviter des goulots d'étranglement inutiles.

Le tableau ci-dessous indique les six conditions critiques retenues dont la probabilité de représenter des risques est mesurée de 1 (moindre risque) à 5 (risque élevé), avec quelques commentaires.

Nature du risque	Taux de probabilité	Commentaires
Insuffisance d'engagement politique de la part du Gouvernement	3	Dans les principes, les déclarations ne laissent aucun doute sur la volonté politique du Gouvernement de promouvoir le GENRE et le développement socioéconomique de la femme. La création d'un ministère à cet effet en est un témoignage éloquent. Toutefois, il est à craindre que, comme beaucoup d'exemples l'attestent, le Gouvernement ne s'empresse pas d'adopter formellement le PAN-DEF en tant que cadre stratégique unique de promotion de l'entrepreneuriat féminin. Cette absence d'acte officiel d'adhésion à ce plan d'action ne manquera pas d'entretenir un doute, surtout auprès des bailleurs de fonds, qui recherchent un consensus évident de tous les acteurs nationaux sur ce qui peut être considéré comme action prioritaire du Gouvernement.
Instabilité sociopolitique et institutionnelle	2	Bien que le Cameroun s'achemine sous peu vers des échéances électorales importantes, la situation sociopolitique peut être considérée comme l'une des plus stables de la sous région de l'Afrique Centrale. Toutefois, il y a à craindre que tout changement de

		portefeuille ministériel n'entraîne la mise entre parenthèses de certains programmes et stratégies jugés pourtant utiles, voire indispensables par le même gouvernement.
Insuffisance de mobilisation de ressources financières	4	Comme souligné plus loin, la mise en œuvre du PAN-DEF nécessitera la mobilisation de beaucoup de ressources à la fois humaines, matérielles et financières qui ne sont pas forcément disponibles en ce moment. Il importe donc que l'Etat prenne sur lui d'assurer la mise en œuvre du plan d'action en attendant de mobiliser des ressources supplémentaires ou complémentaires auprès des partenaires internationaux. A cet effet, les ressources PPTE peuvent servir de levier de démarrage. Cependant, il y a à craindre les lourdeurs administratives et la complexité des procédures d'accès à ces fonds dont le taux de consommation demeure paradoxalement faible.
Gestion trop administrative et procédurière de la mise en œuvre du PNN-DEF	4	Sur le plan institutionnel, le MINPROFF assure le leadership de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAN-DEF qui doit être considéré comme un cadre stratégique d'intervention pour toutes les autres institutions de l'Etat et de la

		société civile. Ce qui implique que ce ministère donne suffisamment de l'espace aux autres acteurs pour prendre des initiatives alternatives visant à l'atteinte des objectifs convenus. La gestion du PAN-b DEF doit être plutôt stratégique et la moins administrative que possible afin d'éviter « d'étouffer » les bonnes volontés provenant tant des structures administratives que des organisations de la société civile et des partenaires sociaux.
Insuffisance de coordination stratégique et synergique des différentes initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin	5	En tant que gestionnaire stratégique au plan national du PAN-DEF, le MINPROFF devra éviter de s'attribuer de trop de prérogatives opérationnelles et œuvrer surtout à motiver les autres institutions à être des partenaires proactifs dans sa mise en œuvre, tout assurant un rôle efficace de coordination technique et de mise en cohérence des différentes initiatives d'avec les objectifs officiels du plan d'action. Il est à craindre que la structuration actuelle et les moyens tant humains, matériels et financiers dont dispose actuellement le MINPROFF ne lui permettent pas d'être à la hauteur des exigences et des défis d'une gestion

		performante du plan d'action.
Faible niveau d'assistance et de backstopping technique de la part du BIT	3	Le BIT a pris une longueur d'avance pour les études diagnostiques et les initiatives concrètes de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun, même si les moyens mis en œuvre peuvent paraître à bien des égards relativement modestes. L'expérience accumulées et l'impulsion donnée par le projet RBSA-DEF durant l'année 2009, devrait inspirer le BIT à poursuivre et intensifier son assistance technique, pour autant qu'elle est souhaitée et sollicitée par le MINPROFF et les organisationnelles professionnelles des femmes entrepreneurs. Toutefois, le BIT n'étant pas une agence de financement, il peut bénéficier de peu d'intérêt de la part des partenaires nationaux qui sont malheureusement centrés sur les besoins d'argent que de l'assistance technique et stratégique.

Fondamentalement donc, la mise en œuvre du présent plan quinquennal implique l'élaboration de plans opérationnels de travail annuels qui permettront d'affiner à la fois les produits, les résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et surtout, les ressources nécessaires aux réalisations des activités programmées.

VI - CADRE DE RESSOURCES POUR LE PAN-DEF

Le coût indicatif de mise en œuvre du PAN-DEF est évalué provisoirement à **2 200 000 (deux millions deux cents mille) de dollars américains**.

Compte tenu de l'incertitude suscitée par la crise financière globale actuelle, il est à appréhender une réduction des concours financiers extérieurs. Selon le rapport de la Banque Mondiale sur les perspectives économiques mondiales, la croissance dans les pays en développement devrait chuter et passer de 7,9% en 2007 à 4,5% en 2009. Du fait du resserrement des crédits et de la frilosité des investisseurs, la croissance de l'investissement devrait passer de 13% en 2007 à 3,5% en 2009.

Au Cameroun, selon le Ministère des Finances, la chute brutale du cours du pétrole réduit drastiquement les recettes fiscales perçues par l'Etat via la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) : de 400 milliards FCFA/an avant la crise à seulement 100 milliards prévus pour 2009. Heureusement depuis le début de 2009, le cours du baril du pétrole est sur une tendance haussière qui devrait permettre de dégager des ressources supplémentaires si l'évolution se maintenait, malgré les perspectives à la baisse de la production pétrolière. De même, la production du cacao a franchi la barre des 200 000 tonnes au cours de la campagne de 2008 et la hausse continue des cours sur le marché international, on devrait s'attendre à une augmentation des ressources tirées de ce produit de base, tant au niveau de l'Etat que des producteurs qui sont disséminés dans les principaux bassins de production. Par ailleurs, la découverte récente de l'un des plus importants gisements du monde de diamants à MOBILONG à l'Est, le projet en eau profonde de Kribi et le projet de barrage de MENMVELE offrent au Cameroun une opportunité indéniable de ressources pour la mise en œuvre de sa politique de développement.

Tout ce qui précède indique que la mise en œuvre de la politique et du plan d'action de développement de l'entrepreneuriat féminin devra reposer sur une politique fiable de mobilisation de ressources à la fois nationales et internationales. La stratégie de mobilisation de ces ressources pourra se baser sur les propositions ci-après.

6.1. Financements sur Fonds propres de l'Etat

L'exécution satisfaisante du programme économique et financier triennal 1997- 2000 et appuyée par les plans d'ajustement structurel, avait permis au Cameroun d'atteindre en septembre 2002, le point de décision de l'Initiative PPTE, autorisant le versement d'une première tranche de financements liés à l'allègement de la dette. Les fonds disponibles pour 2004-2005 s'élevaient à 303,5 milliards de FCFA. Par ailleurs,

l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2006 a permis de mobiliser des ressources importantes pour la mise en œuvre des projets en faveur de la lutte contre la pauvreté, soit un gain évalué à 265 millions de dollars par an sur une durée de 15 ans.

Il est donc permis de penser qu'avec un peu de volonté politique, le Gouvernement dispose d'importantes ressources sur les Fonds PPTE pour le financement de nombre de projets dont ceux relatifs au développement de l'entrepreneuriat féminin. Dans cet esprit, le BIT, grâce au projet de développement de l'entrepreneuriat féminin (RBSA-DEF) et du projet d'appui à la promotion de l'emploi pour la réduction de la pauvreté (APERP) a déjà engagé le processus de formulation d'un programme national d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin à soumettre, courant 2010, au financement PPTE.

6.2. Ressources de la coopération technique et financière

La Banque mondiale apporte un soutien dans de nombreux programmes dont le Programme National de Développement Participatif. A partir de 2008, la Banque Mondiale a également envisagé son appui dans la mise en œuvre du DSRP, notamment en ce qui concerne la gouvernance, le développement du secteur privé, les infrastructures urbaines, l'environnement, le développement rural et le développement des ressources humaines.

Les autres principaux partenaires dont la France, la Chine, le Canada, l'Union Européenne, le Japon, l'Allemagne, la BAD, et le PNUD, l'ONUDI, etc., interviennent dans les domaines de la bonne gouvernance, de la réforme et de la relance économique, de développement des infrastructures, des services sociaux de base (santé, éducation, eau) et de la réforme de la sécurité sociale, etc.

Le Plan d'action de développement de l'entrepreneuriat féminin pourra bénéficier de soutien financier de ces différents partenaires si un bon plan de son marketing est rapidement mis en œuvre à leur endroit.

6.3. Ressources spécifiques du BIT en faveur du Cameroun

Entre 2005 et 2009, le BIT met en œuvre une dizaine de projets de coopération technique dont la majorité vise la réduction de la pauvreté à travers la promotion de l'emploi par les petites et moyennes entreprises. Son portefeuille est estimé à plus de 10 millions de dollars sur la période concernée.

Les domaines d'intervention privilégiés sont : la lutte contre le travail des enfants, la lutte contre le VIH /SIDA sur le lieu de travail, l'assainissement de Yaoundé (PADY) par l'approche HIMO, la réhabilitation et la construction des routes rurales (PN2R), la promotion du travail décent pour la réduction de la pauvreté, la promotion de la

Déclaration sur les principes de droit et de normes de travail (PAMODEC et PRO169), la promotion du développement de l'entrepreneuriat féminin, le développement économique local, l'extension de la protection sociale à travers les promotion des systèmes mutualistes d'assurance de santé, la micro finance en faveur des femmes entrepreneurs des zones rurales et péri urbaines, etc.

Dans la logique des projets APERP et RBSA-DEF, le BIT sera toujours à la disposition du Gouvernement pour la mobilisation de ressources internes et externes additionnelles en vue de l'expansion des projets d'appui à l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.

En conclusions, le présent Plan d'action national pour le développement de l'entrepreneuriat féminin servira non seulement d'outil de programmation et d'appropriation de la mise en œuvre des actions visant le renforcement des capacités économiques et sociales des femmes, mais aussi d'un cadre unifié d'intégration de tous les programmes et activités de promotion de la femme, de la famille et de la jeune fille au Cameroun.

A cette fin, la volonté politique du Gouvernement à ne ménager aucun effort lorsqu'il s'agit des intérêts de la femme en général, et de l'entrepreneuriat féminin en particulier, sera un gage déterminant de réussite et d'impact des actions préconisées.

ANNEXE

Références bibliographiques :

1. Cameroun : Vision 2035, MINEPAT.
2. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Services du Premier Ministre
3. Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, 2003.
4. Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, UNDAF 2008-2012
5. *Surmonter la crise : Un Pacte Mondial pour l'emploi*, 98^e session de la Conférence Internationale du Travail, OIT, juin 2008.
6. *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*, Conseil des Chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, BIT, 2008.
7. Actes du Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé, Novembre 2006, Service du Premier Ministre.
8. Plan d'Action National pour l'emploi des femmes, MINEFOP, Septembre 2009.
9. Programme Pays de l'OIT pour un Travail Décent, 2009.
10. L'Economie camerounaise : pour un nouveau départ, Professeur TOUNA MAMA,
11. Etude d'évaluation de l'environnement des affaires pour le développement de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun, OIT, 2009.